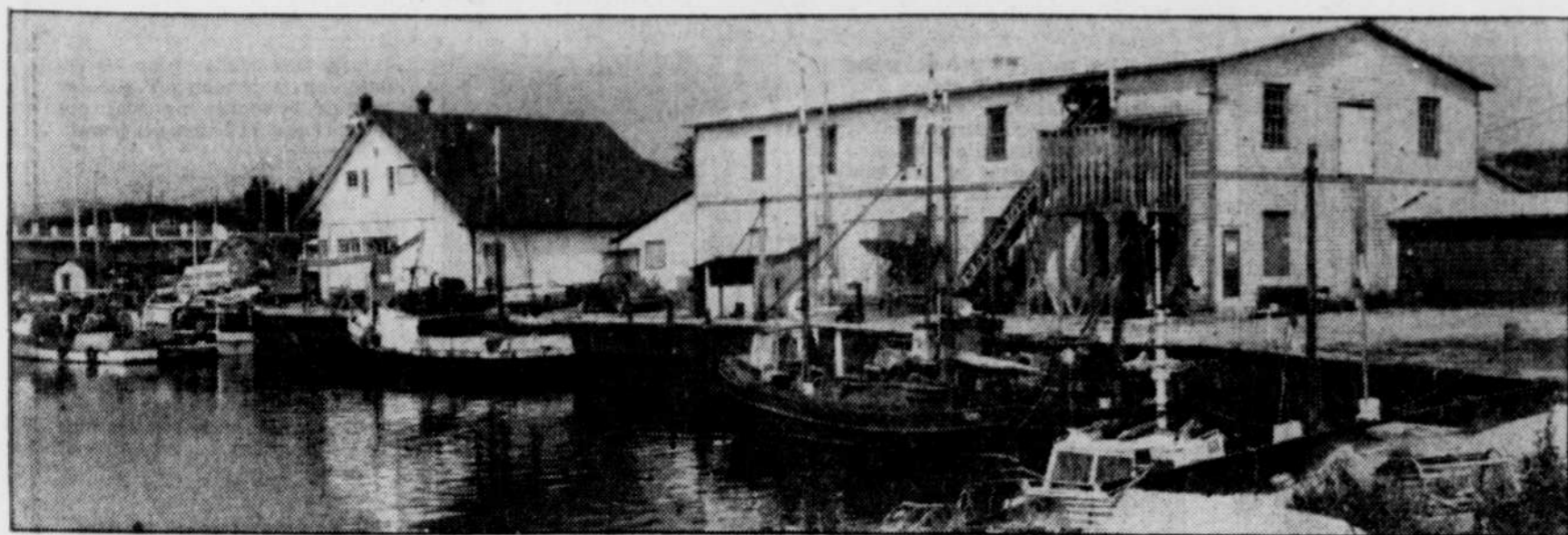


l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie



La pittoresque poissonnerie de l'Anse-à-Beaufils.

Le Soleil, Michel David

La poissonnerie Adrien Plourde va rester à l'Anse-à-Beaufils

par Michel DAVID

PERCE — La poissonnerie Adrien Plourde Inc., de l'Anse-à-Beaufils, ne sera pas relocalisée à Grande-Rivière, comme il avait initialement été prévu.

Rachetée en juillet dernier par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, au coût de \$265.000, non seulement la petite entreprise demeurera-t-elle là où elle est, mais son caractère artisanal sera protégé.

Contre le versement d'un loyer annuel de \$10.000, M. Plourde, qui

demeure propriétaire des équipements, pourra continuer à exploiter sa poissonnerie. Il s'est toutefois engagé à effectuer aucune modernisation, et à accueillir les touristes désireux de visiter une usine à l'ancienne.

Notons que l'entente intervenue s'inscrit parfaitement dans le plan quinquennal de développement des pêches maritimes du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC), dont la recommandation 14 prévoit la possibilité du développement d'entreprises artisanales dans

les petites localités du littoral, pour la production, sur une certaine échelle, de produits salés ou saumurés.

La seule solution

A moins de relocaliser la poissonnerie, la solution qui a été adoptée était devenue la seule possible, depuis que le gouvernement fédéral avait décidé de ne plus entretenir le petit port de l'Anse-à-Beaufils, à moins que ce ne soit dans le cadre de l'entente à frais partagés sur le développement touristique, signée par Québec et Ottawa en avril 1978.

Longtemps le petit havre a servi de refuge aux pêcheurs de Percé, incapables de rentrer chez eux par gros temps. Aujourd'hui on y trouve concentrés les pêcheurs des environs, de Cap-d'Espoir à Percé. Les bateliers qui assurent la navette entre Percé et l'île Bonaventure en ont également fait leur port d'attache. Sa fermeture les aurait tous forcés à trouver un nouvel asile.

Quant à l'usine elle-même, on pourra sans doute écrire, sans craindre le reproche: «heureusement qu'il y a l'usine de poisson à l'Anse-à-Beaufils». Les quelque \$200.000 qu'elle distribue chaque année à sa trentaine d'employés, et les \$500.000 versés aux pêcheurs qui l'approvisionnent, font de la poissonnerie de M. Plourde le plus gros créateur d'emploi de l'Anse.

C'est une de ces nombreuses petites entreprises dont l'existence est souvent mal connue, tellement les pêches gaspésiennes sont associées exclusivement à la fédération des Pêcheurs unis dans l'esprit de plusieurs. Certes, le volume de ses opérations demeure modeste par rapport à celui de la fédération. Mais elle produit tout de même entre 1,5 et 2 millions de tonnes annuellement, et son chiffre d'affaires approche le million.

Touristes choyés

Pour le citadin à qui le poisson est plus souvent qu'autrement présenté sous la forme d'une boîte de conserve, l'occasion est belle d'une image moins métallique. Des belles «gaspésiennes» aux boîtes (en carton) qui seront expédiées à New York, pas la moindre mécanique. Découpage, salage, séchage, emballage, tout est fait à la main.

Des milliers de touristes ont défilé à la poissonnerie cet été. Evidemment, ça ralentit un peu le travail. «Quand on jase, on travaille moins», explique M. Plourde, mais on a juste à engager 4 ou 5 personnes de plus. Il ne semble d'ailleurs pas du tout mécontent du nouvel arrangement. Il y prend même un plaisir évident. Si la visite était payante, on pourrait dire «chez Plourde, bon accueil garanti ou argent remis», mais c'est gratuit.

La commission scolaire de Matane étudie ses priorités

par Michel DAVID

du bureau du Soleil

MATANE — D'ici décembre prochain, un comité de la Commission scolaire de Matane (CSM) s'affaira à la confection d'un plan qui dressera la liste des priorités de la commission pour les trois prochaines années.

C'est ce qu'a révélé hier le président de la commission, M. Arthur Desrosiers, au cours d'une réception donnée à l'occasion de la rentrée scolaire, et à laquelle étaient conviés les quelque 250 employés de la CSM, enseignants, spécialistes, administrateurs et personnel de soutien.

C'est en effet aujourd'hui que

débute l'année scolaire à la CSM, où l'on attend quelque 2.583 élèves répartis dans une quinzaine d'écoles. La rentrée devrait s'effectuer sans problème, la grève des fonctionnaires du ministère de l'Éducation n'ayant que très peu perturbé la confection des horaires.

En attendant que le plan triennal ne vienne préciser les priorités, la commission entend mettre l'accent sur la recherche et l'innovation en matière pédagogique. Un montant initial de \$15.000, susceptible d'augmentation, y sera affecté sur un budget global de \$13 millions.

Les élèves dont l'apprentissage est plus difficile recevront une attention

particulière. A cet égard, le projet-pilote d'intégration mené à Saint-René sera suivi de très près, et pourrait éventuellement susciter de semblables programmes ailleurs. L'enseignement du français, l'éducation chrétienne et l'éducation physique sont également prioritaires aux yeux de la commission.

Des crédits de \$84.000 sont actuellement prévus au chapitre de l'immobilisation. D'autres devront nécessairement s'y ajouter si la commission entend mener à bien son projet de rénovation à Saint-Luc, et surtout la construction d'un gymnase à Bon-Pasteur.

La CSM entend également s'ouvrir davantage sur le milieu. C'est ainsi qu'on permettra à la communauté de bénéficier des équipements scolaires. Un représentant parental, membre ou non du comité des parents sera enfin invité à siéger aux réunions de la commission, de même qu'à celles de son conseil exécutif.

COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

Nom	Adresse	Catégorie
COMTE DE CHARLESBOURG DRAPEAU, Jean-Georges	280, 67 ^e Rue est (suite à une vente) Charlesbourg (ville)	Epicerie
COMTE DE CHARLEVOIX BOUCHARD, Gérard	177, av. Royale St-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière (paroisse)	Epicerie
COMTE DE CHAUVEAU BEAULIEU, Mme Lyne L.	135, boul. Gingras Fossambault-sur-le-Lac (ville)	Epicerie
COMTE DE LOUIS-HEBERT BEAUSOLEIL, Mme	2669, Chemin Ste-Foy Ste-Foy (ville)	Epicerie
COTE, Réjean	999, De Bourgogne Ste-Foy (ville)	(1) Restaurant-Terrasse (1) Bar
COMTE DE MONTMORENCY DION, Réjean	3190, Royale St-Jean, I.O. (paroisse)	(1) Restaurant
COMTE DE TASCHEREAU BROCHU, Michel	230, rue Dorcher Québec (ville)	Epicerie
PARE, Marcel	369, rue St-Paul Québec (ville)	Changement de catégorie Taverna à Brasserie
COMTE DE VANIER DUBÉ, Jean-Claude	3335, Duval Québec (ville)	Epicerie

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMENTÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS. AU: SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CASE POSTALE 190, STATION B, QUÉBEC 2, QUE. G1K 7A6

cit  de loretteville

305 RUE RACINE ■ LORETTEVILLE, QUÉBEC G2B 1E7
TEL 842 1921

APPEL D'OFFRES
SEL DE VOIRIE et SABLE D'EPANDAGE
HIVER 1979-1980

Des soumissions sont par la présente demandées pour la fourniture et la livraison de SEL DE VOIRIE et SABLE D'EPANDAGE HIVER 1979-1980. Dont la livraison devra se faire au "GARAGE MUNICIPAL", situé au 32 de la rue Martel à Loretteville.

Les soumissionnaires pourront obtenir les formules de soumission ainsi que le bordereau de celle-ci en s'adressant au bureau du Greffier, pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville, 305, rue Racine, Loretteville, G2B 1E7, 842-1921.

La Cité de Loretteville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Les soumissions devront nous être retournées avant 16:30 heures le 1er octobre 1979 dans une enveloppe scellée sur laquelle on devra lire l'inscription "SOUMISSION SEL ET SABLE".

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 20:00 heures et les intéressés sont invités à assister à l'ouverture de celle-ci qui se fera à la date, l'heure et l'adresse mentionnées plus haut.

Pierre Garneau, greffier.

Ville de Val-Bélair

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC
PROMULGATION

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, greffier de la susdite Ville:

QUE le Conseil de la Ville de Val-Bélair a adopté, lors de sa séance régulière du 4 juin 1979, le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-153-79
"CONCERNANT UN EMPRUNT DE \$327.600 RELATIF A DES TRAVAUX DE PAVAGE, EGOUT PLUVIAL ET CHAINES DE RUE SUR LA RUE ESPLANADE."

QUE ledit règlement a fait l'objet de la procédure d'enregistrement les 20 et 21 juin 1979 et que, suite à cette consultation, il a été réputé approuvé par les personnes intéressées.

QU'il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, le 31 août 1979, et par la Commission municipale du Québec le 31 août 1979.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du Greffier où toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNE A VAL-BÉLAIR, CE 31^e JOUR D'AOUT 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AEP-79-19249 le mardi 25 septembre 1979 Divers édifices Région de Montréal	RRU-79-19255 le mardi 25 septembre 1979 Région Richelieu CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCES DANS DIVERSES MUNICIPALITES DE LA RIVE-SUD ET INSTALLATION DE CONDUITS AU PONT LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE) Garantie de soumission: \$40.000 Principale place d'affaires au Québec	CCP-79-19251 le mardi 25 septembre 1979 Poste Hertel Comté de Laprairie INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX DE GENIE CIVIL CONNEXES (ADDITION 1980) Garantie de soumission: \$25.000 Principale place d'affaires au Québec
--	--	---

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission soumissionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un cheque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer

647-3333
et vous abonner au journal

LE SOLEIL

AVIS

"Avis est par les présentes donné, que le contrat en date du 20 juin 1978, par lequel l'Institut de Consultation Marketing Inter Provincial Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Rimouski le 22e jour du mois d'août 1979 sous le numéro 210261. Banque de Montréal, le 28e jour d'août 1979."

Ville de Saint-Nicolas
Comté de Lévis
Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis: L'AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Nicolas, QUE lors de l'assemblée du 6 août 1979, le conseil municipal a adopté le règlement de zonage no 314-35 modifiant le règlement de zonage no 314 afin de conférer un caractère commercial CB aux lots 29-1, 29-2, 29-2-1, 29-2-P et 29-P du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas actuellement compris dans la zone RM-2. QU'aucun propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement, lors des séances d'enregistrement-tenues les 27 et 28 août 1979; QUE le règlement no 314-35 entrera en vigueur conformément à la Loi. Donné à Saint-Nicolas, ce vingt-neuvième jour d'août 1979.

Le greffier de la ville, Guy Godreau, avocat.

en bref

Hôtel détruit

SAINTE-THERESE-DE-GASPE — Un incendie a rasé en fin de semaine l'hôtel Langlais, dans cette municipalité de la Gaspésie. Une estimation sommaire situe les pertes matérielles à environ \$100.000. Apparemment attribuable à une défectuosité électrique du compresseur, le feu a pris naissance vers 13h30 samedi dans le sous-sol de la bâtisse en bois vieille de 75 ans. Incontrôlable, l'élément destructeur ne s'est arrêté que dimanche midi, après avoir tout détruit.

Cycliste tuée

BONAVENTURE — La municipalité de Bonaventure, dans la baie des Chaleurs, a été marquée par un accident mortel, au cours de la journée de la Fête du Travail. La victime a été identifiée comme étant Mlle Lucie Arseneault, âgée de 19 ans, la fille de Gaston. La jeune fille circulait en bicyclette le long du trottoir, non loin de la maison familiale, quand la bécane a été heurtée par une voiture. L'enquête dans cet accident est menée par des détectives de la Sûreté du Québec au poste de New Carlisle.

Assainissement du lac Abénakis

QUÉBEC — Le ministre Marcel Léger rencontrera les maires des municipalités de St-Zacharie paroisse, St-Zacharie village et Ste-Aurèle, cet après-midi, à 15h, concernant l'assainissement du lac Abénakis. A l'occasion de cette rencontre, M. Léger doit proposer une solution définitive au problème de pollution du superbe lac Abénakis. Evalués à près de \$1,5 million, les travaux requis pourraient débiter dès la signature d'un protocole d'entente entre les municipalités concernées et le gouvernement du Québec. M. Léger rencontrera la presse au même endroit pour rendre publique l'offre qu'il aura préalablement faite aux élus municipaux. Ces premiers travaux permettront le début officiel de l'assainissement du bassin de la rivière Chaudière tant attendu par la population.

Nouveaux locaux

THETFORD MINES — Depuis hier, la Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante occupe des nouveaux locaux plus spacieux situés à Place Amiante, sur le boulevard Smith sud, à Thetford Mines. Fondé il y a onze ans, l'organisme compte 4.500 membres. Au 31 mai dernier, il possédait un capital social payé de \$10.893.393. Le capital social souscrit atteignait \$17.276.075.

Etudes en Virginie

THETFORD MINES — Un enseignant de Thetford Mines, M. Claude Shields, vient de compléter un cours d'été en physique à l'Insti-

tut militaire de la Virginie. Cette session d'été qui en était à sa septième édition a été offerte à 22 élèves provenant de 15 Etats américains et du Canada. Ce cours a été développé par l'Institut de la Virginie spécialement à l'intention des professeurs de physique. M. Shields est directeur du département de Physique au cégep de la région de l'Amiante, à Thetford Mines.

Histoire de l'Eglise

GASPE — C'est sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Bertrand Blanchet que se déroulera le 47e congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, les 14 et 15 septembre prochain, au cégep de Gaspé. De nombreuses présentations portant sur le rôle et la présence des membres du clergé et des religieux seront offertes aux participants à compter de vendredi jusqu'à samedi soir.

Aménagement paysager

GASPE — Le directeur de Parcs Canada, région du Québec, annonce l'adjudication d'un contrat aux Entreprises Barobec Limitée, de Rimouski, au montant de \$173.663, pour compléter l'aménagement du terrain du monument à Jacques Cartier, à Gaspé. Ce monument souligne l'importance historique de la prise de possession du Canada par Jacques Cartier au nom du roi de France en 1534. Les travaux comprennent le terrassement et l'ensemencement de parterres, la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs, l'installation de lampadaires, l'asphaltage de voies d'accès et l'aménagement de parkings. Le parc de 7,7 acres qui abrite déjà depuis 1977 le Musée d'art et des traditions populaires de la Gaspésie présentera une zone de verdure en forme d'amphithéâtre où sera exposé un monument commémoratif, oeuvre des sculpteurs Pier, Gil et Jean-Julien Bourgault Legros. Commencés le 30 juillet, ces travaux seront terminés à la fin du mois d'octobre.

Développement industriel

SAINTE-GEORGES — Le Conseil économique de Beauce a reçu une subvention de \$45.000, et une autre, au montant de \$26.266, vient d'être versée à la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester. Ces subventions ont été accordées en vertu du programme d'aide financière et professionnelle aux commissariats industriels, programme administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Selon ce programme qui vise à accélérer le rythme du développement industriel et commercial des villes et régions du Québec, le ministère de l'Industrie et du Commerce défraie 50 pour 100 des coûts d'exploitation des commissariats industriels régionaux, jusqu'à concurrence de \$45.000.

Amélioration de la situation au Centre de santé de Port-Cartier

par Gilles OUELLET

PORT-CARTIER — Le Centre de santé de Port-Cartier, qui maintenait une hospitalisation réduite depuis le 23 juin, a repris ses opérations régulières, hier matin, mettant les 16 lits de l'institution à la disposition de la population comparativement à huit lits pour la période suivante.

Le directeur général du Centre de santé, M. Paul-Emile Doré a expliqué que l'établissement avait dû réduire ainsi ses activités il y a 10 semaines après le départ ou l'absence pour un congé prolongé de neuf des 16 infirmières de l'institution.

Selon M. Doré, cinq infirmières ont quitté parce que le ministère des Affaires sociales ne permettait plus le versement de l'allocation de 8 pour 100 pour la rétention du personnel dans le secteur public, puis deux infirmières ont demandé un congé de maladie, et deux autres ont pris un congé de maternité.

Le Centre de santé recherche encore trois infirmières pour du tra-

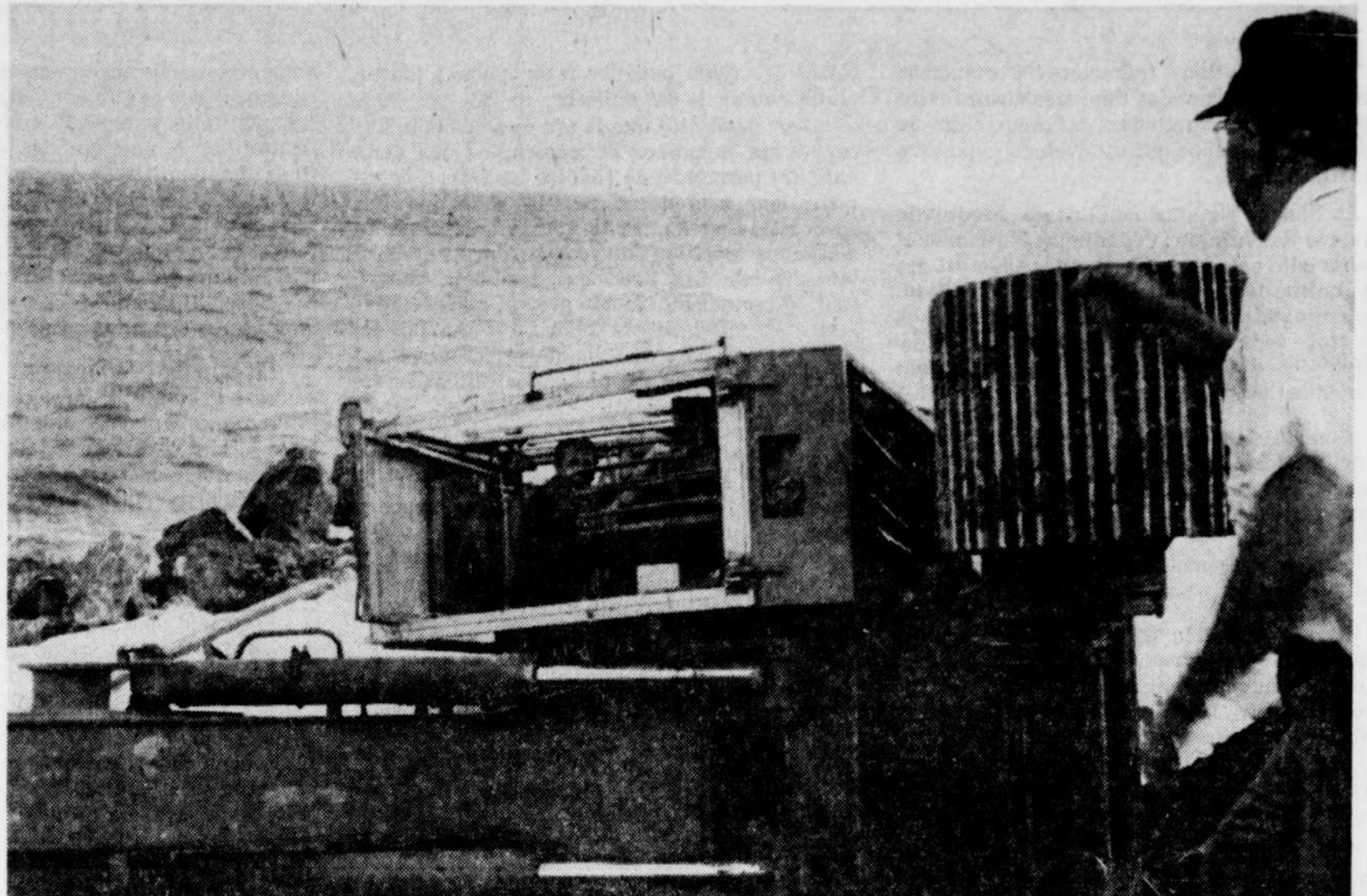
vail à temps partiel mais a recruté le personnel requis pour reprendre ses activités régulières, a déclaré M. Doré.

Par ailleurs, la direction du Centre de santé a obtenu une somme de \$131.000 pour maintenir la consultation externe aux médecins; ce montant est intégré au budget de \$14 million d'opération qu'a cet établissement pour l'année.

De jeunes médecins ont démissionné et menacé de quitter la région si cette question n'était pas réglée à leur satisfaction; un médecin n'a pas attendu le règlement et a déjà quitté Port-Cartier.

Enfin, M. Doré a révélé que l'établissement renoué et agrandi dans lequel loge le Centre de santé sera officiellement inauguré dans le courant de l'automne.

Ce petit centre, qui a doublé sa surface de plancher et multiplié ses services, a une double vocation, hospitalière et de centre local de service communautaire (CLSC).



Cette chère 132!

Qui n'a pas sa petite histoire à raconter sur la route 132, cet éternel chantier qui ceinture la Gaspésie? Voici la dernière en date. Une petite grue s'étant trop approchée du rivage se trouva fort dépourvue quand

la marée fut venue. La route s'effondra, avec le résultat que voilà. Ça se passait la semaine dernière à la hauteur de Maria. Heureusement, personne n'a été blessé.

Diocèse de Sainte-Anne Orientation pastorale axée sur la famille

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Pour l'année 1979-1980, l'orientation pastorale du diocèse de Sainte-Anne sera axée sur le thème de « La famille, lieu de rencontre avec Jésus-Christ ».

Cette orientation qui a été déterminée par le Conseil diocésain de pastorale, après consultation auprès des zones et des services diocésains, fait partie des préoccupations actuelles de l'Église, a précisé ces jours derniers l'évêque de Sainte-Anne, Mgr Charles-H. Lévesque, en annonçant le choix de ce travail de pensée et d'action, pour la prochaine année.

En raison du caractère particulier des relations parents-enfants et de l'atmosphère d'affection que les parents peuvent créer dans le rayonnement de leur propre amour, a notamment souligné le pasteur, la famille assure une éducation harmonieuse de première valeur, et cela, dans une atmosphère particulière qui permet une initiation progressive à la rencontre du Seigneur et aux valeurs humaines préparant l'homme de demain.

C'est là que se fait une première expérience de l'Église et de l'authentique vie humaine en société, a insisté Mgr Lévesque, en ajoutant qu'un lien étroit existe entre la santé, l'équilibre de la société humaine, et la santé, l'équilibre de la société familiale. A son avis, la valeur pédagogique de la famille est irremplaçable.

Port-Daniel doit encore attendre son réseau d'égout et d'aqueduc

par Michel DAVID

PORT-DANIEL — Malgré un besoin de plus en plus pressant, ce n'est pas encore cette année que la petite municipalité de Port-Daniel-Est, dans le comté de Bonaventure, aura son réseau d'aqueduc et d'égout.

En juin dernier, le ministère des Affaires municipales a bien autorisé le versement d'une subvention couvrant 75 pour 100 des \$1.880.000 que devait coûter l'installation du réseau. La municipalité juge cependant que l'offre gouvernementale est totalement inadéquate.

Sur les 254 maisons que compte Port-Daniel-Est, 62 doivent être reliées au réseau d'aqueduc et d'égout, tandis que 75 autres ne doi-

vent l'être qu'au système d'aqueduc. La municipalité estime que toutes devraient être branchées tant sur l'égout que sur l'aqueduc, sinon tout sera à refaire dans quelques années.

On trouve également que la participation financière du gouvernement est insuffisante. Si l'offre du ministère était acceptée, il en coûterait \$381 par année pour les bénéficiaires de l'aqueduc et de l'égout, et \$210 pour l'aqueduc seulement. C'est trop, estime le maire Norman Deraiche, qui refuse d'imposer cette surcharge à ses administrés. Il voudrait plutôt voir la participation de Québec portée à 90 pour 100 des coûts, « comme sous l'ancien gouvernement », affirme le maire.

On réclame enfin l'installation de cinq bornes-fontaines, alors que le projet actuel n'en prévoit aucune. Mais cela nécessiterait l'utilisation de tuyaux de six pouces de diamètre, plutôt que ceux de quatre pouces retenus par le ministère.

Les autorités municipales se rendront à Québec le 17 septembre prochain pour faire valoir leurs revendications. Si le gouvernement devait faire la sourde oreille à leurs demandes, tout le projet pourrait être remis en question.

La subvention du ministère s'échelonne en effet sur une période de dix ans. Pour financer les travaux, le conseil municipal devra donc adopter un règlement d'emprunt, vraisemblablement sur 20 ans. Bien des citoyens de Port-

Daniel estiment que cela leur coûtera trop cher. Ils pourraient réclamer un référendum et faire en sorte que le règlement soit rejeté.

La solution serait économique mais ne réglerait en rien le grave problème d'approvisionnement en eau potable que connaît Port-Daniel depuis de nombreuses années, et qui risque de menacer sérieusement la santé de ses habitants.

Les eaux usées se déversent actuellement dans les fossés et les puits artésiens. Plusieurs doivent aller chercher leur eau chez le voisin. Les odeurs nauséabondes qui flottent parfois dans l'air de Port-Daniel devraient suffire à convaincre les plus sceptiques de l'urgence de la situation.

Décès de M. R.-Lou Boudreau

PORT-CARTIER — Les funérailles de M. R.-Lou Boudreau, directeur général des relations publiques et relations avec les employés à la compagnie minière Québec Cartier, à Port-Cartier, auront lieu demain, jeudi, à Montréal. La population de Port-Cartier a appris avec surprise le décès de M. Boudreau survenu au cours de la nuit de dimanche à lundi. C'est en 1958 que M. Boudreau est entré au service de Québec Cartier comme secrétaire du président de la compagnie, M. Severson. M. Boudreau, âgé de 45 ans, était le père de quatre enfants, Robert-Lewis, Lorraine, Diane et Johanne.

INSCRIPTION

Ecole de Natation
Bonnie Denis Enr.

- BAMBINS:** 18 mois et plus
- CATEGORIE:** Natation
1 - 2 - 3 - 4
- ENFANTS:** Pré-juvénile -
juvénile - junior -
survie -
intermédiaire
senior
- ADULTES:** Tous les niveaux

Inscription jeudi le 6 septembre 1979
Heure: 8h30 à 22h00

ENDROIT: 4459, 1re Avenue
Charlesbourg (sous-sol)

Pour informations:
623-2790

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur en page 3 de notre circulaire insérée dans Le Soleil d'aujourd'hui. Vous auriez dû lire:

POLO EPONGE VELOURS
\$21.99 (au lieu de \$9.99)

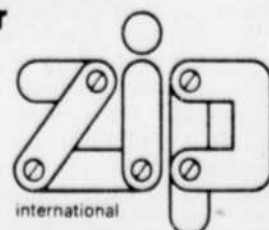
Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

LaSalle



Trio de tables rondes
sans chevalier

Tables d'appoint
verre et chrome.
L'ensemble:
\$89.95



Angle boulevard Hamel et Henri IV tel. 871 2221

la Solidarité, c'est notre assurance-vie!



Chez nous, on a choisi « La Solidarité », une compagnie québécoise d'assurance-vie. Saviez-vous que, depuis toujours, « La Solidarité » réinvestit ses actifs dans l'économie du Québec.

Pour moi, ça c'est important quand on veut que notre argent travaille pour nous autres.

La Solidarité
Compagnie québécoise d'assurances sur la vie

BEAUCEVILLE, CHICOUTIMI, QUÉBEC, RIVIÈRE-DU-LOUP, RIMOUSKI, SHERBROOKE, AMOS, LONGUEUIL, DRUMMONDVILLE

BCN-Banque Provinciale: la fusion approuvée massivement

par Gilles BOIVIN
 du bureau du Soleil

MONTREAL — Le marché financier francophone compte maintenant une nouvelle institution financière de taille. Les actionnaires de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale ont en effet entériné par une forte majorité, hier matin, le contrat de fusion de ces deux institutions bancaires francophones sous le nom de Banque Nationale du Canada.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi les assemblées extraordinaires des actionnaires, à Montréal, le président et chef de la

direction de la nouvelle banque, M. Michel Bélanger, a dit espérer que cette fusion rendra la Banque Nationale suffisamment compétitive pour renverser la tendance des clients francophones à sonner à la porte des grandes banques anglophones pour "brasser leurs grosses affaires" ne traitant chez les institutions francophones que les "affaires locales".

La fusion, qui ne devrait entrer en vigueur que le 1er novembre prochain, après l'étape de l'approbation par le gouverneur en conseil, porte à quelque \$15 milliards l'actif de la Banque Nationale du Canada et la place au sixième rang parmi les banques à charte au Canada. En Amérique du Nord, le regroupement de ces deux institutions bancaires francophones fait de la BNC l'une des 25 plus importantes et de la classe parmi les 130 plus importantes institutions bancaires mondiales.

Le contrat de fusion a été adopté dans une proportion de 97 pour 100 par les 6.784.141 actions représentées à l'assemblée de la Banque Provinciale. Quant à sa nouvelle "conjointe", c'est par une unanimité de 100 pour 100 que les 11.000.000 d'actions représentées (environ 75 pour 100 des actions totales) ont voté pour la fusion. "C'est la première fois qu'un vote aussi unanime nous est accordé" devait mentionner M. Germain Perreault, président de la BCN et qui devient président du conseil et du comité de direction de la nouvelle banque.

La Banque Nationale du Canada — on utilisera surtout le vocable Banque Nationale pour la désigner — en mettant un terme à la concurrence entre ces deux institutions francophones ("qui nous a peut-être plus nuï qu'aïd", soulignait M. Bélanger) et surtout en fondant les actifs et en éliminant la duplication entend maintenant faire aux grandes banques à charte. "On va maintenant avoir les moyens d'offrir à nos clients ces services qu'ils avaient tendance à aller chercher ailleurs", a soutenu M. Perreault.

La BNC comptera également sur quelque 888 bureaux à travers le pays (761 au Québec, 63 en Ontario, 26 au Nouveau-Brunswick, 7 au Manitoba et 2 en Alberta, en Colombie-Britannique et dans l'Île-du-Prince-Édouard) et

d'une dizaine de bureaux à l'étranger. De l'ordre de \$85 millions, le capital social autorisé de la BNC sera réparti en quelque 42.500.000 actions d'une valeur au pair de \$2.

Chaque actionnaire de la Banque d'ici et de la BCN pourra échanger chaque action qu'il détient contre une action de la nouvelle banque.

Deux cartes de crédit

Par ailleurs, les dirigeants de la Banque Nationale ont indiqué qu'ils allaient conserver les deux cartes de crédit que détenaient déjà les institutions fusionnées, soit Visa et Master Charge. "Rien ne nous interdit de le faire et nous continuerons ainsi aussi longtemps qu'il n'apparaîtra pas opportunité et rentable de le faire", a précisé M. Bélanger.

En outre, la nouvelle banque détiendra des avoirs importants dans plusieurs autres institutions financières québécoises (18 pour 100 des actions de la Banque d'Épargne, 10

pour 100 du Groupe Prenor, 18 pour 100 du Trust Général du Canada), sans compter les liens significatifs qu'elle crée avec les autres institutions financières comme le Mouvement Desjardins, la Caisse de dépôts et de placement, Power Corporation, La Laurentienne, etc., par le biais d'échange d'administrateurs ou d'investissements communs.

La fusion de la BCN et de la Banque d'ici fait passer la nouvelle Banque Nationale au premier rang des institutions financières francophones avec son actif net de \$15 milliards, détrônant ainsi la Fédération des caisses populaires. Le Mouvement Desjardins et Power Corp. constitueront les deux plus importants actionnaires actifs de la nouvelle banque avec des blocs de 11 pour 100 et 7 pour 100 respectivement. La Caisse de dépôts détient également un bloc de 10 pour 100 des actions de la Banque Nationale sur lequel elle ne peut cependant exercer son droit de vote.

Transition graduelle

Quant aux clients des deux institutions fusionnées, ils ne devraient s'apercevoir que graduellement du passage à la Banque Nationale du Canada. Le 1er novembre, une trentaine seulement des quelque 888 bureaux et succursales afficheront le nouveau sigle de la BNC, un N stylisé d'un rouge vif.

Pendant quelques mois, on utilisera les formulaires, bordereaux, etc. aux entêtes de la Banque Provinciale et de la BCN et ce n'est que graduellement que le nouveau matériel sera introduit.

La Banque Nationale entend également rationaliser ses opérations, réduire la duplication des services — surtout les multiples petites succursales des deux anciennes institutions bancaires "coïteuses à opérer et peu rentables".

Québecair veut se rendre tous les jours à Toronto

par Gilles OUELLET
 du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La compagnie Québecair déposera cette semaine une demande à la Commission canadienne des transports afin de pouvoir relier quotidiennement le Québec à Toronto.

Un porte-parole de Québecair, M. Richard Look, a affirmé hier au SOLEIL que la requête en vue d'ajouter Toronto au réseau de ce transporteur aérien régional est complétée et sera transmise aux autorités compétentes avant la fin de la semaine.

Québecair veut ainsi prolonger vers la capitale ontarienne sa route principale qui est Montréal-Wabush, via Québec et Sept-Îles. Le nouveau service permettrait aux voyageurs de cette ligne d'aller à Toronto ou d'en revenir sans avoir à changer d'avion et de transporteur.

En 1978, Québecair a transporté quelque 640.000 passagers au Québec, de ce nombre, 95.000 passagers provenant des différentes régions desservies par Québecair avaient Toronto comme destination et ont dû emprunter d'autres transporteurs pour compléter leur

voyage.

Près de 7.500 de ces 95.000 passagers provenaient de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, dont 4.000 de la ville de Sept-Îles.

Le président de Québecair, M. Alfred Hamel, dit avoir constaté une très forte demande de la Côte-Nord pour Toronto; aussi, M. Hamel a-t-il demandé et obtenu l'appui du conseil municipal de Sept-Îles dans cette requête à la Commission canadienne des transports. Les membres du conseil ont adopté une résolution unanime en ce sens, hier après-midi.

Québecair assurerait cette liaison avec des appareils de type Boeing 737 d'une capacité de 119 passagers; quatre de ces appareils ont été commandés et deux seront livrés à l'été 1980 tandis que les deux autres seront en service à l'été 1981.

Selon un porte-parole de Québecair, un voyageur de Sept-Îles pourrait donc se rendre à Toronto et y revenir le même jour, "éliminant ainsi le raccourci à Montréal et réduisant d'une heure et plus la durée du voyage", selon M. Hamel, président et nouveau propriétaire de Québecair.

Sommet de l'or

PARIS (AFP) — Après avoir marqué une pause vendredi dernier, la hausse de l'or a repris de plus belle lundi à Paris et sur l'ensemble des places en Europe, alors que le franc français se raffermissait.

Le lingot d'un kilo de métal fin a ainsi battu à Paris son précédent record historique de 46250 f., atteignant 46400 f. Le napoléon a terminé de son côté à 425,80 f., en hausse de 4,80 f par rapport à vendredi.

A Londres, l'or a franchi pour la première fois la barre des \$320 l'once, s'établissant en début d'après-midi à \$322,65 l'once soit \$6,25 de plus que vendredi en clôture. Nouveau record également à Zurich, où l'once est cotée \$321,00 - \$321,75 contre \$317,50 - \$318,50 vendredi, et à Bruxelles où le lingot d'un kilo atteint 315.500 f.b.

Sur le marché parisien des changes, le franc français enregistre une progression générale.



BANQUE NATIONALE DU CANADA

Les dirigeants de la nouvelle institution bancaire née de la fusion de la Banque Provinciale et de la Banque Canadienne Nationale ont dévoilé hier le sigle qui remplacera graduellement ceux existant. Formé d'un "N" stylisé de couleur rouge vif, l'image graphique est réalisée de telle façon qu'elle peut être inversée et conserver sa signification.

Réservations sur-le-champ

pour tous les hôtels Howard Johnson et Auberge des Gouverneurs au Canada et aux États-Unis.

De l'Ontario, du Québec et des Provinces Maritimes composez sans frais:

1-800-268-4940

De Toronto, composez 363-7401
 De l'Ouest Canadien, téléphonez à frais virés (416) 363-7401

HOWARD JOHNSON'S
 "Un bon endroit où séjourner"

London, Kingston/Ontario, Fredericton, Moncton et Campbellton/Nouveau-Brunswick Ouverture prochaine: Edmundston, St-Jean/N.B., St. John's/Nfld.

Matane, Rimouski, Québec/Centre-Ville, Mont Ste-Anne, Sainte-Foy, Manoir Richelieu (Pointe-au-Pic), Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières, Val d'Or.

Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Val d'Or.

SPECIAL

DANS LES 3 RESTAURANTS

POPEYE

"L'HOMME FORT DU HAMBURGER"

- ★ 1 FAMEUX HAMBURGER "POPEYE" garni de la sauce authentique "Popeye"
- ★ 1 GOBELET DE FRITES DORÉES
- ★ 1 LIQUEUR 16 OZ

DECOUPEZ CE COUPON ET PRESENTEZ-LE A LA CASSIERE AVANT DE COMMANDER.

LES 3 POUR SEULEMENT **1.49** AVEC CE COUPON

COUPON Spécial

ECHANGEABLE CHEZ POPEYE BURGER

- 3417, 1re Avenue
- 435, boul. Hamel
- 1028, St-Jean

Coupon valide tous les jours sauf le dimanche jusqu'au 19 septembre 1979.

Un seul coupon par personne par visite.

LES 3 POUR **1.49**

- 1 Hamburger Popeye
- 1 gobelet de bonnes frites dorées
- 1 liqueur 16 onces

Marine loue trois autres navires Marindus

par Pierre PELCHAT

L'armateur grec Karageorgis n'a finalement pas acheté les trois derniers navires polyvalents de type Marindus construits par Marine Industrie immobilisés au quai de Sorel depuis plusieurs mois faute d'acheteurs.

En effet, le constructeur naval de Sorel a annoncé à la fin de la semaine dernière qu'il avait confié la gestion de ces trois navires de triste histoire à la société hollandaise NedLloyd Bulk B.V. C'est le même groupe qui assure la gestion des trois premiers cargos semblables de 17.000 tonnes depuis mai dernier.

"Ce fut une décision d'affaires", a indiqué, hier, au SOLEIL, le président de Marine, M. Jean Roch Brisson. L'entente entre Marine et celui que l'on appelle maintenant le grec permettait à ce dernier d'acheter trois des six navires Marindus d'ici le 5 septembre 1979 sous réserve de certaines conditions.

De son côté, Marine n'était cependant pas tenue de vendre ces navires à Karageorgis en vertu de cet accord qui remonte à octobre 1977, au moment de la dernière renégociation du contrat pour la construction de six navires pour le compte de l'armateur grec.

On se rappellera que ces navires-cargos avaient été commandés initialement par l'armateur grec. Par la suite, l'homme d'affaires avait refusé la livraison de cette flottille alléguant des défauts de fabrication corrigés par la suite. Tout cela au moment où le transport maritime s'engageait dans une période économique difficile, les navires sans travail ne cessant de s'entasser dans plusieurs ports.

Or, les vices de construction décelés par les inspecteurs à la solde de l'armateur grec ont allongé inévitablement le temps de construction de ces six navires et Marine ne put respecter les délais de livraison. Comme résultat, Karageorgis demande la résiliation du contrat.

Une nouvelle renégociation entre Marine et le Grec eut donc lieu laissant à ce dernier une porte ouverte pour acheter trois des navires vendus d'ici septembre 1979.

La mévente de ces six navires-cargos devait occasionner l'an dernier des pertes importantes de plusieurs millions pour la principale filiale de la Société générale de financement. Uniquement pour payer le coût du financement de ces navires, Marine doit déboursier \$1 million par mois en intérêt.

Cautionnement

En ce qui regarde la dernière proposition d'achat de Karageorgis, il semble bien que le cautionnement offert n'ait pas été adéquat. On sait que la Société pour l'expansion des exportations qui a financé la construction de ces navires a son mot à dire dans une éventuelle transaction.

"Compte tenu des conditions financières et de cautionnement, il était préférable pour Marine de louer ces trois navires. On ne remplissait pas les conditions que l'on croit être nécessaires pour la compagnie", a expliqué M. Brisson.

La situation présente n'est pas idéale, a-t-il enchaîné, mais la mise en gestion de ces cargos permet de récupérer des revenus qui vont couvrir une partie des frais de financement tout en payant complètement les coûts d'assurances et d'entretien.

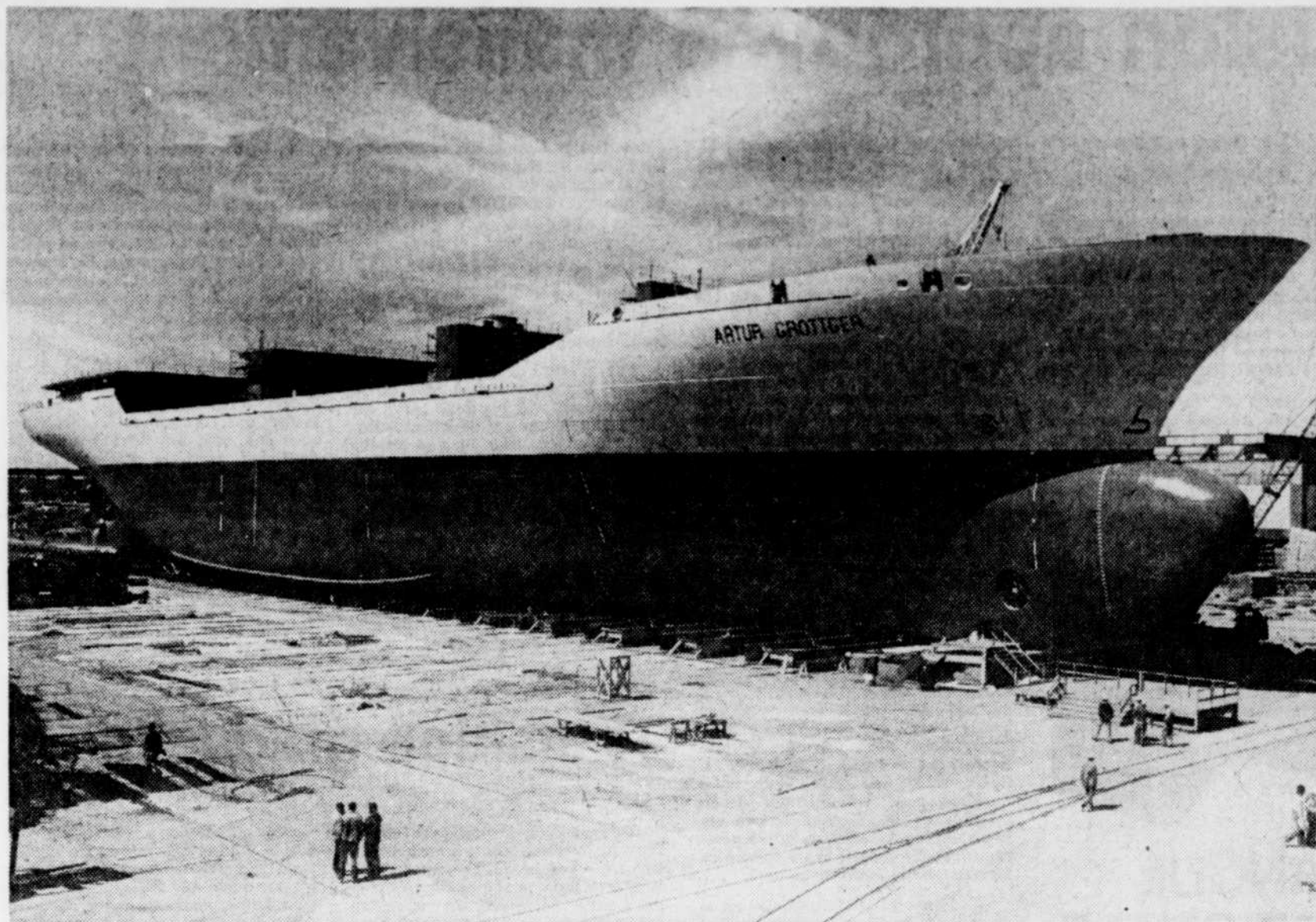
Lors de la présentation du plan de redressement de Marine en mai dernier, on avait indiqué que le règlement des navires vendus était essentiel pour assurer le succès de ce programme quinquennal qui met l'accent sur les secteurs rentables de la fabrication de turbines et de wagons.

Toutefois, en dépit d'une hausse constante des taux d'affrètement enregistrée au cours des derniers mois, les revenus tirés de la location des six navires ne permettront pas d'éponger tous les frais.

"Si la tendance à la hausse des frais de transport se poursuit, les revenus de location combleront tous les frais d'ici un an", a affirmé le p.d.g. de Marine.

"Nous devrions absorber les frais additionnels dus à la location et nous n'avons pas l'intention de demander au gouvernement québécois des nouveaux fonds que ceux qui sont déjà prévus", a-t-il ajouté.

D'autre part, l'utilisation de cette flottille pour le transport



En août dernier, on lançait à Sorel le navire baptisé "Artur Grotger" construit pour le compte de la Pologne. Il s'agit d'un des quatre derniers navires de type Marindus construits par Marine. Les deux

derniers cargos seront livrés au début de 1980. Après cela, il ne restera plus qu'à compléter la construction de deux traversiers pour le compte du gouvernement québécois.

commercial présente aussi l'avantage d'accroître sur le marché international la qualité de construction des Marindus fabriqués par Marine.

Concernant l'expérience des premiers mois de location de trois navires avec la société de gestion hollandaise, M. Brisson a indiqué que "cela dépassait les prévisions".

D'autre part, Marine négocie avec d'autres acheteurs potentiels. Le contrat signé avec NedLloyd peut être résilié dans un court délai si le besoin s'en faisait sentir.

On sait que le gouvernement québécois a garanti un prix de vente de \$17.350.000 par bateau dans la loi 108 adoptée en décem-

bre 1978. Or, plus les taux d'affrètement augmentent, plus le prix de ces cargos de 17.000 tonnes sera élevé.

Par ailleurs, comme prévu, le niveau de l'emploi aux chantiers maritimes de Sorel diminuera à compter de septembre jusqu'en juin de l'an prochain. Durant cette

période noire pour la construction navale, quelque 1.000 travailleurs de cette division perdront leur emploi.

Cependant, 400 d'entre eux pourront être affectés aux divisions industrielles et de fabrication de wagons où les carnets de commandes sont passablement bien garnis.

Le Canada éternel fournisseur de matières premières?

OTTAWA (PC) — Le ralentissement de l'économie aux États-Unis et dans les autres pays industrialisés semble enfermer plus solidement que jamais le Canada dans son rôle de fournisseur de matières premières.

La liste détaillée, publiée hier par Statistiques Canada, du surplus décevant de \$77 millions de la balance des paiements pour juillet 1979 montre que les exportations de matières premières ont presque doublé par rapport à juillet 1978 tandis que celles de produits finis ont à peine augmenté.

Alors que les pays autres peuvent toujours remettre à plus tard ou annuler l'achat au Canada de biens manufacturés, ils doivent continuer à se fournir en minerais et en carburants pour faire tourner leurs usines.

Les derniers chiffres de l'agence fédérale montrent en effet que les ventes à l'étranger de minerais et de concentrés, de pétrole brut et de gaz naturel ont crû de 81 pour cent pour l'année se terminant le 31 juillet. Pendant ce temps, les ventes de

machines et d'équipement n'ont monté que de 2,5 pour cent.

Une analyse du gouvernement accompagnant ces chiffres confirme que les matières premières font la force de nos exportations, un scénario qui est devenu apparent le printemps dernier.

"Porteur d'eau"

Le ministre de l'Industrie et du Commerce Robert Cotrel et ses prédécesseurs libéraux ont souvent répété qu'il fallait réduire la dépendance face à ce type d'exportations

pour lesquelles le Canada s'est valu dans le monde une réputation de "secour de bois et de porteur d'eau".

Mais les chiffres disent qu'en juillet dernier 21,3 pour cent des ventes à l'étranger ont été des matières premières brutes contre seulement 15 pour cent en juillet 1978.

Quant aux produits semi-finis comme la pâte à papier, les alliages métalliques, le papier-journal, les produits chimiques et les textiles, leur proportion a été sensiblement la même, soit 37 pour cent.

Les exportations alimentaires ont continué de compter pour autant qu'en 1978, soit environ 10 pour cent.

Mais les produits finis comme les machines-outils, l'équipement agricole et le matériel de transport sont passés de 36 à 30 pour cent de nos exportations.

Cette chute est surtout due à un ralentissement de l'industrie automobile, les ventes à l'étranger de voitures et de châssis baissant de 17 pour cent, celles de camions de 40 et celles de moteurs de 31.

Le déclin dans le secteur automobile, qui représente 60 pour cent des ventes de produits finis, a assombri la montée encourageante des machines-outils et de l'équipement agricole.

Ces dernières ont en effet crû respectivement de 36 et de 79 pour cent par rapport à juillet 1978 mais leur valeur totale est moins que le cinquième des ventes de produits manufacturés.

Problème américain

Les États-Unis, qui achètent environ 70 pour cent de nos exportations, sont à la source du problème. Les ventes en juillet y ont augmenté de 20 pour cent mais, comparant toujours juillet 79 et juillet 78, elles ont monté de 68 pour cent au Royaume-Uni, de 67 dans la Communauté économique européenne et de 79 au Japon.

Les importations, révèle également Statistiques Canada, ont monté beaucoup plus vite que les exportations pendant cette période. Les ventes ont augmenté de sept pour cent en juillet par rapport à juin mais les

achats eux ont augmenté de 10 pour cent.

Il faut dire que les achats de pétrole brut ont crû de 60 pour cent par rapport à l'an passé. Les achats d'acier, de charbon et de matériel aéronautique ont aussi beaucoup monté.

Vers le milieu de 1979, le surplus n'était que de \$970 millions, comparé à \$1,8 milliard pour les six premiers mois de 1978.

1978 avait été marqué par un surplus record de \$3,5 milliards mais M. de Cotrel n'en prévoit que \$2,1 milliards en 1979.

A cela s'ajoutent le déficit touristique, les intérêts payés par des compagnies empruntant à l'étranger et les dividendes versés à des actionnaires étrangers.

Ce déficit de services s'est chiffré par \$8 milliards l'an dernier et, si le surplus de la balance des paiements atteint effectivement \$2,1 milliards en 79, le Canada sera toujours \$6 milliards dans le rouge.

La Bourse de New York connaît sa pire réaction de l'année



marcel boutin
votre argent

La Bourse de New York a subi hier sa plus forte baisse de l'année face à l'inquiétude des investisseurs au sujet de la hausse continue des taux d'intérêt et la montée spectaculaire des cours de l'or sur les marchés internationaux. L'indice des industrielles de Dow Jones, le baromètre le plus populaire à Wall Street, s'incriminait, en fermeture, à 872,61, soit une baisse de 15,02 points.

Il faut remonter au 18 décembre 1978 pour constater une réaction plus prononcée, ce jour-là, l'indice DJ avait reculé de 17,84 points. Signe indicatif de l'ampleur de la baisse, on comptait hier quatre fois plus de titres en recul que de valeurs à la hausse. Les titres de pétrole, qui avaient été les vedettes de la Bourse au cours des dernières semaines ont été particulièrement affectés par le mouvement de ventes. Par exemple, Exxon, le plus important producteur de pétrole au monde, a décliné de \$1,375 pour fermer à \$54,75.

Dans l'intervalle, le prix de l'or grimpeait à \$325 l'once — un niveau record — hier après-midi à Londres à la suite d'une forte avance la veille. Depuis le début de la semaine, le cours du métal jaune a monté de \$10 l'once. Les observateurs ne prévoient aucun relâchement de la demande des spéculateurs à l'égard de l'or face à l'inquiétude au sujet de l'économie américaine, la hausse des prix à travers le monde et la montée continue des coûts du pétrole. Depuis le début de l'année, le cours de l'or a monté de près de \$100 l'once sur les principaux marchés.

Le dollar américain qui, normalement, fléchit lorsque l'or monte, a affiché hier une bonne performance sur les marchés internationaux. A Londres, par exemple, il ne fallait que \$2,23925 pour acheter une

livre sterling au regard de \$2,25 lundi. De son côté, le dollar canadien a baissé de ¼ de cent par rapport à la devise américaine, en clôture, il se transigeait à \$0,8559 comparativement à \$0,8584 vendredi dernier. On sait que les marchés des changes en Amérique du Nord étaient fermés lundi à l'occasion de la Fête du Travail.

Comme il fallait s'y attendre, le plongeon de la Bourse de New York a causé une vive réaction sur les marchés canadiens. A Toronto, l'indice de 300 valeurs qui est le principal baromètre boursier au Canada, a décliné de 5,88 points pour fermer à 1,689,42. La semaine dernière, ce baromètre avait grimpé de 25,57 points à 1,695,20 un nouveau sommet. A Montréal, la moyenne des industrielles est tombée hier à 293,90, du niveau record de 295,32 qu'elle avait atteint la semaine dernière. Comme à Wall Street, les valeurs de pétrole ont été la principale cible des liquidations.

Points de vue différents

Historiquement, les ralentissements économiques ont été inévitablement accompagnés d'un recul important des bourses. Le marché canadien ayant atteint des niveaux records de plus en plus élevés depuis plusieurs mois, il serait imprudent de s'attendre à ce qu'il ne tienne pas compte des problèmes économiques actuels, souligne la maison Tassé & Associés, Ltée.

Alors que plusieurs économistes établissent un parallèle entre la crise du pétrole et la récession de 1973-74, il convient de souligner que l'indice des 300 valeurs de la Bourse de Toronto a décliné d'environ 35 pour 100 entre l'automne de 1973 et la fin de 1974 et que toutes les catégories de titres ont été affectées, mais à des degrés différents.

De son côté, la firme Brault, Guy, O'Brien Inc. souleve une autre hypothèse plus positive laquelle s'appuie sur des facteurs non escomptés, notamment la baisse des taux d'intérêt et celle du taux d'inflation que l'on peut envisager pour la fin de cette année ou le début de l'an prochain. De tels développements auraient pour effet de stabiliser le dollar américain ce qui, en retour, pourrait déclencher une très forte poussée des investissements dans le secteur boursier.

\$2.5 millions

La SODEQ Beauce-Appalaches lancera une deuxième campagne de souscription

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — D'ici le début de novembre, l'entreprise québécoise qui porte le nom de SODEQ Beauce-Appalaches lancera une deuxième campagne de souscription d'environ \$2,5 millions, lui permettant ainsi d'avoir les capitaux nécessaires à ses investissements régionaux pour d'ici janvier 1983.

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Georges, c'est ce qu'a confirmé, hier, au SOLEIL, M. Pierre-André Pomerleau, directeur général de la SODEQ Beauce-Appalaches, en précisant "qu'à date, le conseil d'administration a accepté en principe de réaliser deux autres investissements se totalisant à \$130.000 en plus du \$50.000 déjà investi dans l'entreprise Garaga Ltée, qui se spécialise dans la fabrication de portes de garage nouveau genre en aluminium et métal, à Ville Saint-Georges-Ouest".

Toutefois, ce sera lors d'une conférence de presse qui se tiendra à Ville Sainte-Marie de Beauce, la semaine prochaine, que M. Pomerleau fera connaître ces deux nouveaux investissements par SODEQ Beauce-Appalaches.

On rappelle qu'en septembre 1978, les promoteurs de la SODEQ Beauce-Appalaches avaient lancé, dans trois villes différentes de la Beauce, soit à Sainte-Marie, Lac-Échemin et Saint-Georges, la campagne de souscription et de vente de la première émission d'actions de la compagnie d'un montant de \$1 million.

Il s'agissait de la première tranche du financement total autorisé de la première SODEQ du Québec, qui s'était vu accorder un capital autorisé de 5.000.000 d'actions ordinaires sans valeur nominale.

A cette époque, les actions de la SODEQ Beauce-Appalaches furent mi-

ses en vente au coût de \$1 chacune et pour ce qui regarde les deux millions de titres de la seconde campagne de souscription de cette compagnie, ils seront vendus au prix de \$1,20 ou de \$1,25 l'unité.

Autres investissements

On a aussi appris par l'entremise de M. Pierre-André Pomerleau, que le conseil d'administration de la SODEQ Beauce-Appalaches est à l'étude d'une douzaine de dossiers actifs en vue de nouveaux investissements dans la région de Beauce.

De plus, dès que deux compagnies de Ville Sainte-Marie et de Ville Saint-Georges, auront accepté les lettres d'offres de la SODEQ Beauce-Appalaches, des investissements seront autorisés pour des montants se totalisant à plus de \$85.000.

Il s'agit d'entreprises se spécialisant dans la fabrication d'aspirateurs et de boîtes de camions FRP.

en un clin d'oeil Chrysler Canada réduit les salaires de 85 de ses cadres

Suivant l'exemple de la société-mère des Etats-Unis, la Chrysler Canada Ltd a annoncé hier des coupures de salaires pour 85 de ses cadres dirigeants. Ces coupures, qui entrent en vigueur à partir du 1er septembre, seront de l'ordre de 10 p.c. approximativement, pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, a déclaré un porte-parole de l'entreprise. Vendredi dernier, la Chrysler Corp. de Detroit avait annoncé des mesures similaires affectant 1.700 de ses cadres dirigeants. La société, qui éprouve actuellement des difficultés financières espère ainsi accroître ses chances de rentabilité.

Quant au marché de l'automobile aux Etats-Unis, qui traverse actuellement une période creuse, il devrait connaître une reprise rapide. En 1980, dit-il, les ventes de voitures aux Etats-Unis devraient dépasser celles de 1979.

L'électricité coûtera \$3. de plus par mois en Ontario

Les Ontariens payeront quelque trois dollars de plus par mois pour l'électricité l'année prochaine. La Commission de l'énergie ontarienne a approuvé la demande de l'Hydro-Ontario d'augmenter ses tarifs pour les services publics municipaux et les abonnés réguliers. La Commission a recommandé que l'augmentation soit en moyenne de 8,3 p.c.

Pickering: Babcock & Wilcox fournira \$42 millions

Un accord est intervenu entre l'Hydro-Ontario et la compagnie Babcock & Wilcox pour la reconstruction de 34 chaudières défectueuses à la centrale nucléaire "B" de Pickering, en Ontario. La nouvelle a été annoncée par M. Douglas Gordon, président de l'Hydro-Ontario, devant une commission parlementaire de Queen's Park. Il a dit que la filiale canadienne de la société britannique paierait environ \$42 millions. Toutefois, l'accord n'entraîne pas en vigueur avant la conclusion d'un règlement identique avec la compagnie Energie Atomique du Canada et l'Hydro-Québec au sujet des réparations des chaudières des centrales nucléaires de Cordoba Station, en Argentine, Pointe Le Preau, au Nouveau-Brunswick, et Gentilly 2 au Québec. Le 15 septembre a été fixé comme date limite pour la conclusion d'une entente.

GM of Canada prévoit une bonne année 1980 pour l'industrie automobile canadienne

M. Alan Smith, président de General Motors of Canada Ltd, a prédit hier, au cours d'une conférence de presse, que les ventes de voitures de tourisme et de camions au Canada demeureraient vigoureuses en 1980. Il estime que l'ensemble de l'industrie automobile pourra vendre près de 1,5 million de voitures et de camions au cours de la nouvelle année, ce qui représente une croissance de plus de 6 p.c. par rapport à 1979. D'ici la fin 1979, dit-il, les ventes devraient atteindre le chiffre de 1,4 million d'unités, soit le même niveau qu'en 1978.

Mattel Inc. veut se diversifier

Mattel Inc., le plus important fabricant de jouets en Amérique du Nord, entend se diversifier davantage et se propose maintenant d'offrir \$329 millions pour acquérir Macmillan Inc. une maison d'édition dont le siège social est à New York. L'an dernier, Mattel a acheté pour la somme de \$121 millions la firme Western Publishing, mais on s'attend dans les milieux financiers à ce que Mattel rencontre de l'opposition dans sa tentative d'acheter Macmillan. H.K. Porter Co. Inc. de Pittsburgh a acheté l'an dernier 84 pour 100 des actions de Macmillan et a fait savoir récemment qu'elle entendait porter son avoir à 154 pour 100 du capital-actions de Macmillan.

L'Ontario prête à investir dans Pétro Canada

Si le gouvernement fédéral accepte de conserver la société publique Pétro Canada, le gouvernement de l'Ontario est prêt à acheter des actions de cette compagnie. C'est ce qu'a déclaré, hier, au cours d'une interview, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis qui a raconté que dans une lettre envoyée au premier ministre Clark en juillet, il demandait à son homologue de ne pas vendre Pétro Canada à l'entreprise privée tel que prévu. M. Davis suggérerait à M. les, d'ache la vente à des intérêts privés. Cependant, M. Davis a dit que sa province n'était pas intéressée à acheter des actions de Pétro Canada si elle doit être vendue au secteur privé.

Très bonne récolte de blé en Chine

Les communes chinoises ont livré à l'Etat la plus grosse récolte de blé jamais vue depuis la libération de 1949, a annoncé dimanche l'agence Chine Nouvelle. Jusqu'au 20 août, 12.050.000 tonnes de blé d'été ont été livrées par les quinze municipalités et régions les plus productives, selon le ministère de l'Alimentation, cité par l'agence. Ce chiffre représente une progression de trois millions de tonnes par rapport à la même époque de l'an passé. Les quotas prévus ont été dépassés dès le 15 juillet, selon Chine Nouvelle, qui précise que le 20 août le dépassement atteignait 32,7 pour 100.

Nordair: un groupe de Fort Chimo s'associe à l'offre Lizotte-Gagnon

MONTREAL (PC) — Le groupe Makivik de Fort Chimo, a rejoint, hier, les Caisse d'épargne économique et la compagnie A. F. Lizotte Holdings en vue d'acquérir les actions de Nordair, actuellement détenues par Air Canada.

Cet organisme regroupe des Inuits du Nouveau-Québec. Son président est M. Charly Watts, un vieil habitué des relations entre les gouvernements et le peuple inuit.

Makivik a adressé un télé-

gramme au ministre des Transports, M. Don Mazankowsky pour l'informer que cet organisme s'est associé au tandem Lizotte-Gagnon pour prendre le contrôle de Nordair.

L'entente intervenue mardi à Montréal prévoit que les trois partenaires partageront à parts égales le contrôle de la compagnie.

Par ailleurs, une rencontre devrait normalement avoir lieu au cours de la semaine entre les trois associés et M. Alfred Hamel président et propriétaire de Québecair

avec éventuellement la présence de la Société d'investissements Desjardins.

Par ailleurs, M. Hamel a déclaré hier qu'il espérait en venir à une entente avec les autres intéressés.

Il n'est pas impossible également que M. Hamel rencontre les dirigeants de Eastern Provincial Airways qui pourraient être partie dans la transaction. "Le cas d'EPA est beaucoup moins urgent car cette entreprise apportera moins d'avantages dans une fusion" de dire M. Hamel.



M. Jacques Daigle
M. Richard Constantineau, Vice-président, opérations de détail de Provigo Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Jacques Daigle au poste de Directeur général de Provigo (Détail) Inc. pour la région de Québec. Monsieur Daigle qui possède plusieurs années d'expérience dans le domaine du détail, est entré au service de la compagnie en 1975. Il y a assumé les fonctions de directeur des opérations de la division de Montréal de Provigo (Détail) Inc. jusqu'au moment de sa nomination. (A.N.N.)

Québec Téléphone: nouvelle structure administrative

par Paul-Henri Drouin

SAINTE-MARIE — La compagnie Québec Téléphone a annoncé hier, qu'elle appliquera dès ce mois-ci, dans les trois régions qu'elle dessert, une nouvelle structure administrative qu'elle croit mieux adaptée aux défis du présent.

Cette reorganisation, la première du genre depuis 1968, a permis d'entendre un porte-parole de la compagnie Québec Téléphone, de Ville Sainte-Marie de Beauce, d'impliquer une centralisation des fonctions techniques et une décentralisation des relations avec la clientèle.

Selon notre informateur, l'environnement dans lequel évolue la compagnie Québec Téléphone depuis 10 ans s'est profondément modifié et la technologie n'a fait qu'accroître le rythme d'implantation de nouveaux services, changeant la conception de l'entretien des équipements et appelant une spécialisation plus poussée de la main-d'oeuvre.

Parallèlement à ces exigences techniques, a-t-on appris, se sont exprimées au sein du public des attentes de plus en plus pressantes

justifiant des formes dynamiques d'information et de consultations populaires.

C'est ce qui a fait que pour répondre sensiblement à ces justes demandes, la compagnie Québec Téléphone a cru opportun de se rapprocher davantage de ses abonnés, et de se mettre à l'écoute de leurs besoins.

Il en a résulté que pour entretenir cet esprit de dialogue, la reorganisation administrative du présent mois, commande la création de nouveaux postes dans les régions d'exploitations Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de Québec.

Ces responsabilités diver-

MONTREAL (PC) — A Montréal le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, a clôturé hier en hausse de 33-100 à \$1.1683, contre \$1.1650 à la clôture de vendredi. La livre sterling a cédé 1.36 à \$2.6164.

le dollar

AVIS D'AUDIENCE

Veillez noter que, selon la Loi sur la Commission Nationale de l'Energie et les règlements sous son régime, la Commission Nationale de l'Energie a ordonné qu'une audience soit tenue à la Chambre d'Audiences de la Commission Nationale de l'Energie, édifice Trebla, 473, rue Albert, ville d'Ottawa, province de l'Ontario. Cette audience débutera le mardi matin 2 octobre 1979, à 9h30 heure locale, pour se poursuivre en temps et lieux jugés opportuns par la Commission, afin d'entendre les requêtes de:

1. Trans Mountain Pipe Line Company Ltd. pour l'obtention d'un Certificat de Convenance et Nécessité Publique en vertu de la partie III de la Loi sur la Commission Nationale de l'Energie autorisant la construction et l'exploitation d'un pipeline d'huile, décrit plus spécifiquement dans ladite requête;
2. Foothills Oil Pipe Lines Ltd. pour l'obtention d'un Certificat de Convenance et Nécessité Publique en vertu de la partie III de la Loi sur la Commission Nationale de l'Energie autorisant la construction et l'exploitation d'un pipeline d'huile, décrit plus spécifiquement dans ladite requête.

De tels actes de procédure seront entendus dans l'une ou l'autre des langues officielles et il sera possible d'avoir recours à l'interprétation simultanée advenant qu'une des parties en cause en fasse la requête lors de son intervention.

LA COMMISSION A DE PLUS ORDONNE QUE:

1. Tout répondant ou intervenant souhaitant s'opposer ou intervenir à ladite requête devra déposer le 20 septembre 1979 au plus tard, avec le Secrétaire de la Commission, 30 copies d'une déclaration écrite dans l'une ou l'autre des langues officielles contenant sa réplique ou plaidoirie et tout autre renseignement pertinent, détails ou documents. Cette déclaration devra comprendre un bref rapport des faits expliquant la nature de l'intérêt du répondant ou de l'intervenant dans cette procédure, ce qui pourrait admettre ou nier aucun ou encore tous les faits allégués dans les requêtes. Elle devra être déposée au nom et à l'adresse du répondant ou de l'intervenant ou son avoué auquel seront transmises les communications et elle devra stipuler dans laquelle des langues officielles les parties désirent être entendues. Tout répondant ou intervenant devra, le 20 septembre 1979 au plus tard, présenter trois (3) copies de sa réplique ou plaidoirie et tout renseignement pertinent, détails ou documents aux requérants et une (1) copie aux procureurs généraux des provinces de la Colombie britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, au commissaire des Territoires du Yukon, à la "British Columbia Energy Commission", au "Alberta Energy Resources Conservation Board" au "Oil and Gas Conservation Board of Saskatchewan", au "Oil and Natural Gas Conservation Board of Manitoba", au "Ontario Energy Board" et à la "Canadian Federation of Agriculture" et il devra également présenter une preuve d'assignation à la Commission pour l'ouverture de l'audience.
2. Toute partie intéressée peut examiner les requêtes déposées au bureau de:

- La Commission Nationale de l'Energie
Edifice Trebla
473, rue Albert
Ottawa, Ontario
K1A 0E5
et
La Commission Nationale de l'Energie
3303, 33e Rue, N.O.
Calgary, Alberta
T2L 2A7
et toutes les requêtes individuelles des requérants respectifs aux adresses suivantes:
Trans Mountain Pipe Line Company Ltd.,
400, Broadway est
Vancouver, Colombie britannique
V5T 1X2
Foothills Oil Pipe Line Ltd.,
15e étage
1333, rue George ouest
Vancouver, Colombie britannique
V6E 3K9
Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd.,
1600, Bow Valley Square II
205, 5e Avenue S.O.
Calgary, Alberta
T2P 2W4
Foothills Pipe Lines (South Yukon) Ltd.,
308, rue Steele
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C5
De plus, toute partie intéressée peut examiner les requêtes aux endroits suivants:
Whitehorse Public Library
2e Avenue
Whitehorse, Yukon
Edmonton Public Library
7, Sir Winston Churchill Square
Edmonton, Alberta
Signé en ce jour du 23 août 1979, à Ottawa, province de l'Ontario.
Commission Nationale de l'Energie
Brien H. Whittle
Secrétaire

fonds mutuels

Cours transmis par la Presse Canadienne. Ces cours représentent la valeur de l'actif net par action (VANAP) de chaque fonds.

Membres de l'ACFM			
Amér. Growth	6.51	Amér. Energy	3.35
Amér. Div.	6.42	Amér. Res. Gr.	5.70
Can. Sec. Inv.	9.81	Can. Div. Gr.	4.04
Can. Traded	4.59	Can. Res. Gr.	5.53
Can. Corp. Inv.	7.47	Can. Growth	6.59
Can. Growth	9.71	Can. Div. Gr.	8.88
Can. Div. Gr.	10.00	Can. Res. Gr.	7.57
Can. Res. Gr.	4.65	Can. Div. Gr.	7.73
Can. Div. Gr.	7.07	Can. Res. Gr.	5.00
Can. Res. Gr.	7.53	Can. Div. Gr.	1.38
Can. Div. Gr.	8.09	Can. Res. Gr.	30.43
Can. Res. Gr.	5.49	Can. Div. Gr.	5.25
Can. Div. Gr.	4.57	Can. Res. Gr.	15.28
Can. Res. Gr.	5.34	Can. Div. Gr.	4.32
Can. Div. Gr.	14.91	Can. Res. Gr.	4.25
Can. Res. Gr.	10.04	Can. Div. Gr.	6.76
Can. Div. Gr.	9.53	Can. Res. Gr.	6.70
Can. Res. Gr.	9.59	Can. Div. Gr.	7.63
Can. Div. Gr.	8.98	Can. Res. Gr.	8
Can. Res. Gr.	11.14	Can. Div. Gr.	10.71
Can. Div. Gr.	4.17	Can. Res. Gr.	4.17
Can. Res. Gr.	9.96	Can. Div. Gr.	9.96
Can. Div. Gr.	5.06	Can. Res. Gr.	1.29
Can. Res. Gr.	5.73	Can. Div. Gr.	15.64
Can. Div. Gr.	10.19	Can. Res. Gr.	4.28
Can. Res. Gr.	4.28	Can. Div. Gr.	9.96

benefices

par la Presse Canadienne	\$6,772,000, \$4.01 par action; 1978, \$3,636,000, \$2.21.	\$56,263,000, \$1.90; 1978, \$43,313,000, \$1.60.
Alarco Developments Ltd., semestre au 30 juin: 1979, semestres au 30 juin: 1979, \$140,709, 31 cents; 1978, \$55,016 (perte).	Consolidated Morrison Explorations Ltd., semestre au 30 juin: 1979, \$140,709, 31 cents; 1978, \$55,016 (perte).	Reeves MacDonald Mines Ltd., semestre au 30 juin: 1979, \$33,192 (perte); 1978, \$2,679 (perte).
Daon Development Corp., neuf mois au 31 juillet: 1979, \$28,060,000, \$1.34; 1978, \$8,730,000, 46 cents.	Digitech Ltd., année au 30 juin: 1979, \$1,732,000, 68 cents; 1978, \$946,000, 44 cents.	Simcoe Erie Investors Ltd., semestre au 30 juin: 1979, \$1,550,512, 43.6 cents; 1978, \$1,673,898, 49.2 cents.
par la Presse Canadienne	General Distributors of Canada Ltd., semestre au 31 juillet: 1979, \$813,262, 13 cents; 1978, \$788,622, 13 cents.	Teck Corp. Ltd., neuf mois au 30 juin: 1979, \$8,814,000, 93 cents; 1978, \$2,021,000, 29 cents.
Dividendes des sociétés déclares hier, trimestriels, sauf indication contraire.	Handy Andy Inc., semestre au 30 juin: 1979, \$218,561, 57.4 cents; 1978, \$208,368, 54.7 cents.	l'or
Canada Packers Ltd., 34 cents, payables le 1er oct., inscr. le 14 sept.	Monenco Ltd., semestre au 30 juin: 1979, \$2,600,000, 90 cents; 1978, \$3,800,000, \$1.31.	WNNPEG (PC) — Cours de l'or à terme, en dollars américains, à la Bourse des métaux de Winnipeg
Gulf Western Industries Inc., 18.75 cents, payables le 1er oct., inscr. le 13 sept.	Northern Telecom Ltd., semestre au 30 juin: 1979, \$2,600,000, 90 cents; 1978, \$3,800,000, \$1.31.	Contrats de 400 onces
Utilities and Funding Corp. Ltd., 30 cents, classe A 30 cents, tous deux payables le 3 oct., inscr. le 14 sept.		Oct. 329.60 329.60 325.10A 326.10A

COMMERCE A VENDRE

- Endroit: région de Québec
 - Investissement \$23,000
 - Possibilité très bons revenus
 - Clientèle établie
 - Entraînement fourni
- Faire parvenir demande à:
Dépt 9667, Le Soleil, 390, St-Vallier est
Québec, G1K 7J6

OCCASION D'AFFAIRES

Franchise disponible

Compagnie des plus progressives est à la recherche d'une personne intéressée à opérer une franchise.

SPECIALITE: Automobile, accessoires et options.
EMPLACEMENT: Québec métropolitain.
INVESTISSEMENT REQUIS: \$15,000.

Faire parvenir offre de participation ou questions à:
Dépt 9665 - Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qué. G1K 7J6

Les Menus Plaisirs du Deauville: piquer le boeuf, pincer le homard.

À Québec et à Chicoutimi, il y a un restaurant où piquer le boeuf et pincer le homard sont deux plaisirs de gourmet: Le Deauville. Vous serez séduit par le boeuf tant il se fera tendre et savoureux sous votre dent. Vous vous laisserez chatouiller l'odorat par les habitants de la mer. Vous vous abandonnerez aux plaisirs de la bonne chère. Le Deauville vous invite à la salle à bifteck pour vous en "payer une bonne tranche" et à la marée Haute pour "nager dans une savoureuse félicité". Alors, la prochaine fois que vous irez à Québec ou à Chicoutimi, n'oubliez pas d'amener avec vous la carte American Express. Le Deauville, en restaurant de qualité, sait reconnaître la Carte qui se distingue.

À Québec: 3000, boul. Laurier; Réservations (418) 658-3644
À Chicoutimi: 720, boul. Talbot; Réservations (418) 545-8282

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

en bref

Hôtel détruit

SAINTE-THERÈSE-DE-GASPE — Un incendie a rasé en fin de semaine l'hôtel Langlais, dans cette municipalité de la Gaspésie. Une estimation sommaire situe les pertes matérielles à environ \$100.000. Apparemment attribuable à une défectuosité électrique du compresseur, le feu a pris naissance vers 13h30 samedi dans le sous-sol de la bâtisse en bois vieille de 75 ans. Incontrôlable, l'élément destructeur ne s'est arrêté que dimanche midi, après avoir tout détruit.

Cycliste tuée

BONAVENTURE — La municipalité de Bonaventure, dans la baie des Chaleurs, a été marquée par un accident mortel, au cours de la journée de la Fête du Travail. La victime a été identifiée comme étant Mlle Lucie Arseneault, âgée de 19 ans, la fille de Gaston. La jeune fille circulait en bicyclette le long du trottoir, non loin de la maison familiale, quand la bécane a été heurtée par une voiture. L'enquête dans cet accident est menée par des détectives de la Sûreté du Québec au poste de New Carlisle.

Assainissement du lac Abénakis

QUÉBEC — Le ministre Marcel Léger rencontrera les maires des municipalités de St-Zacharie paroisse, St-Zacharie village et Ste-Aurèle, cet après-midi, à 15h, concernant l'assainissement du lac Abénakis. A l'occasion de cette rencontre, M. Léger doit proposer une solution définitive au problème de pollution du superbe lac Abénakis. Évalués à près de \$1,5 million, les travaux requis pourraient débiter dès la signature d'un protocole d'entente entre les municipalités concernées et le gouvernement du Québec. M. Léger rencontrera la presse au même endroit pour rendre publique l'offre qu'il aura préalablement faite aux élus municipaux. Ces premiers travaux permettront le début officiel de l'assainissement du bassin de la rivière Chaudière tant attendu par la population.

Nouveaux locaux

THETFORD MINES — Depuis hier, la Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante occupe des nouveaux locaux plus spacieux situés à Place Amiante, sur le boulevard Smith sud, à Thetford Mines. Fondé il y a onze ans, l'organisme compte 4.500 membres. Au 31 mai dernier, il possédait un capital social payé de \$10.693.393. Le capital social souscrit atteignait \$17.276.075.

Etudes en Virginie

THETFORD MINES — Un enseignant de Thetford Mines, M. Claude Shields, vient de compléter un cours d'étude en physique à l'Insti-

tut militaire de la Virginie. Cette session d'étude qui en était à sa septième édition a été offerte à 22 élèves provenant de 15 États américains et du Canada. Ce cours a été développé par l'Institut de la Virginie spécialement à l'intention des professeurs de physique. M. Shields est directeur du département de Physique au cégep de la région de l'Amiante, à Thetford Mines.

Histoire de l'Eglise

GASPE — C'est sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Bertrand Blanchet que se déroulera le 47e congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, les 14 et 15 septembre prochain, au cégep de Gaspé. De nombreuses présentations portant sur le rôle et la présence des membres du clergé et des religieux seront offertes aux participants à compter de vendredi jusqu'à samedi soir.

Aménagement paysager

GASPE — Le directeur de Parcs Canada, région du Québec, annonce l'adjudication d'un contrat aux Entreprises Barobec Limitée, de Rimouski, au montant de \$173.663, pour compléter l'aménagement du terrain du monument à Jacques Cartier, à Gaspé. Ce monument souligne l'importance historique de la prise de possession du Canada par Jacques Cartier au nom du roi de France en 1534. Les travaux comprennent le terrassement et l'ensemencement de parterres, la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs, l'installation de lampadaires, l'asphaltage de voies d'accès et l'aménagement de parkings. Le parc de 7,7 acres qui abrite déjà depuis 1977 le Musée d'art et des traditions populaires de la Gaspésie présentera une zone de verdure en forme d'amphithéâtre où sera exposé un monument commémoratif, oeuvre des sculpteurs Pier, Gil et Jean-Julien Bourgault Legros. Commencés le 30 juillet, ces travaux seront terminés à la fin du mois d'octobre.

Développement industriel

SAINTE-GEORGES — Le Conseil économique de Beauce a reçu une subvention de \$45.000 et une autre, au montant de \$26.268, vient d'être versée à la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester. Ces subventions ont été accordées en vertu du programme d'aide financière et professionnelle aux commissariats industriels, programme administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Selon ce programme qui vise à accélérer le rythme du développement industriel et commercial des villes et régions du Québec, le ministère de l'Industrie et du Commerce défraie 50 pour 100 des coûts d'exploitation des commissariats industriels régionaux, jusqu'à concurrence de \$45.000.



Dans l'ordre habituel, M. Henri Cliche, trésorier de la "Fondation Robert-Cliche", Mme Madeleine Ferron-Cliche, le Dr Emile Cliche, de Québec, doyen de la famille des descendants Wilfrid Cliche, le juge Charles-Henri Cliche et Mme Jean-Baptiste Cliche, de Saint-Joseph de Beauce.

Premier anniversaire de son décès aujourd'hui Robert Cliche demeure lié à la survie du patrimoine beauceron

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINTE-JOSEPH — Cet homme du peuple qu'était le juge Robert Cliche, même s'il est décédé il y a un an aujourd'hui, demeure pour les Beaucerons l'un des principaux artisans, avec sa femme Madeleine Ferron-Cliche, de la survie du patrimoine des Beaucerons.

On rappelle que peu de temps avant son décès, le Beauceron typique qu'était Robert Cliche avait été l'instigateur d'une fondation pour le patrimoine des Beaucerons, connue aujourd'hui sous le nom de la "Fondation Robert-Cliche".

Ce souvenir a été évoqué par

quelque 75 descendants de la famille Wilfrid Cliche, lors d'une rencontre familiale de trois générations, qui a eu lieu, en fin de semaine, à la résidence de Mme Madeleine Ferron-Cliche, de Ville Saint-Joseph de Beauce.

Pour souligner d'une façon particulière le 1er anniversaire du décès de Robert Cliche, cet homme qui incarnait le goût de vivre, en plus de défendre les plus pauvres des Beaucerons et ce bien avant que l'aide juridique existe, les descendants de la famille Wilfrid Cliche se sont cotisés sur place et ont souscrit un montant de \$4.800 à la "Fondation Robert-Cliche".

Ceci démontre une fois de plus, a déclaré hier, au SOLEIL, M. Pierre Ypperciell, président du comité provi-

soire de la "Fondation Robert-Cliche" que les Beaucerons désirent vraiment la conservation de leur patrimoine.

Ce montant de \$4.800 versé par les descendants Cliche s'ajoute au montant de \$5.000 provenant de M. Brian Mulrone, président de Quebec North Shore and Labrador Railway, un ami et collaborateur du juge Robert Cliche, ainsi que d'une somme de \$6.200 représentant les tributs offerts lors du décès de Robert Cliche, a mentionné M. Pierre Ypperciell.

Actuellement, selon lui, c'est très encourageant car on n'est qu'au stade de l'organisation en vue d'une campagne de souscription aux fonds de la "Fondation Robert-Cliche" dont l'objectif a été fixé à quelque \$300.000.

Pour atteindre cet objectif, dit-il, des organisations furent mises sur pied dans les villes de Sainte-Marie, Saint-Georges, Beauceville et Saint-Joseph, où chacun de ces groupes sera responsable de sa propre campagne de souscription prévue pour cet automne.

Comme l'a mentionné notre informateur, la "Fondation Robert-Cliche" se veut à caractère populaire et unique au Québec, considérant que l'objectif de cette campagne fixé à quelque \$300.000 constitue le capital, dont les administrateurs verront à immobiliser ces avoirs dans les banques et caisses populaires.

Il en résultera, a déclaré M. Pierre Ypperciell, que ce sera seulement les intérêts perçus qui serviront à financer les organismes de protection du patrimoine des Beaucerons.

"Ce n'est qu'un début, dit-il, et les Beaucerons se doivent de démontrer qu'ils ont à coeur la préservation de leur milieu de leur histoire et de leur authenticité en souscrivant en grand nombre à la Fondation Robert-Cliche pour la conservation du patrimoine des Beaucerons, dont avait tant à coeur cet inconnu qu'était le juge Robert Cliche."

A savoir pourquoi l'on avait choisi cette formule à caractère populaire, M. Pierre Ypperciell a tout simplement dit "Les Beaucerons ne désirent pas s'en remettre aux instances gouvernementales pour sauvegarder leur patrimoine".

COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

Nom	Adresse	Catégorie
COMTE DE CHARLESBOURG DRAPEAU, Jean-Georges	280, 67e Rue est (suite à une vente) Charlesbourg (ville)	Epicerie
COMTE DE CHARLEVOIX BOUCHARD, Gérard	177, av. Royale St-François-Lavie-de-la-Petite-Rivière (paroisse)	Epicerie
COMTE DE CHAUVEAU BEAULIEU, Mme Lyne L.	135, boul. Gingras Fossambault-sur-le-Lac (ville)	Epicerie
COMTE DE LOUIS-HERBERT BEAUSOLEIL, Mme	2669, Chemin Ste-Foy Ste-Foy (ville)	Epicerie
COTE, Réjean	999, De Bourgogne Ste-Foy (ville)	(1) Restaurant-Terrasse (1) Bar
COMTE DE MONTMORENCY DION, Réjean	3190, Royale St-Jean, I.O. (paroisse)	(1) Restaurant
COMTE DE TASCHEREAU BROCHU, Michel	230, rue Durocher Québec (ville)	Epicerie
PARE, Marcel	369, rue St-Paul Québec (ville)	Changement de catégorie Taverne à Brasserie
COMTE DE VANIER DUBE, Jean-Claude	3355, Duval Québec (ville)	Epicerie

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUREMENT MOTIVÉE ET ASSERMENTÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS, AU: SECRETAIRE GÉNÉRAL, CASE POSTALE 190, STATION B, QUÉBEC 2, Q.U. G1K 7A6

cit  de loretteville
305 RUE RACINE ■ LORETTEVILLE, QUÉ. G2B 1E7
TEL. 842 1921

APPEL D'OFFRES
SEL DE VOIRIE et SABLE D'EPANDAGE
HIVER 1979-1980

Des soumissions sont par la présente demandées pour la fourniture et la livraison de SEL DE VOIRIE et SABLE D'EPANDAGE HIVER 1979-1980. Dont la livraison devra se faire au "GARAGE MUNICIPAL" situé au 32 de la rue Martel à Loretteville.

Les soumissionnaires pourront obtenir les formules de soumission ainsi que le bordereau de celle-ci en s'adressant au bureau du Greffier, pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville, 305, rue Racine, Loretteville, G2B 1E7, 842-1921.

La Cité de Loretteville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Les soumissions devront nous être retournées avant 16:30 heures le 1er octobre 1979 dans une enveloppe scellée sur laquelle on devra lire l'inscription "SOUMISSION SEL ET SABLE".

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 20:00 heures et les intéressés sont invités à assister à l'ouverture de celles-ci qui se fera à la date, l'heure et l'adresse mentionnées plus haut.

Pierre Garneau, greffier.

Province de Québec
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC
PROMULGATION

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE par le soussigné, greffier de la susdite Ville:

QUE le Conseil de la Ville de Val-Bélair a adopté, lors de sa séance régulière du 4 juin 1979, le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-153-79:
"CONCERNANT UN EMPRUNT DE \$327.600 RELATIF A DES TRAVAUX DE PAVAGE, EGOUT PLUVIAL ET CHAINES DE RUE SUR LA RUE ESPLANADE."

QUE ledit règlement a fait l'objet de la procédure d'enregistrement les 20 et 21 juin 1979 et que, suite à cette consultation, il a été réputé approuvé par les personnes intéressées.

QU'il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, le 31 août 1979, et par la Commission municipale du Québec le 31 août 1979.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du Greffier où toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNE A VAL-BÉLAIR, CE 31e JOUR D'AOUT 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT GREFFIER

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AEP-79-19249 le mardi 25 septembre 1979 Divers édifices Région de Montréal SERVICES DE MAINTENANCE D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PLOMBERIE Garantie de soumission: \$3.000 Principale place d'affaires au Québec	RRU-79-19255 le mardi 25 septembre 1979 Région Richelieu CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUTS D'ACCES DANS DIVERSES MUNICIPALITES DE LA RIVE-SUD ET INSTALLATION DE CONDUITS AU PONT LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE) Garantie de soumission: \$40.000 Principale place d'affaires au Québec	CCP-79-19251 le mardi 25 septembre 1979 Poste Hertel Comté de Laprairie INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX DE GENIE CIVIL CONNEXES (ADDITION 1980) Garantie de soumission: \$25.000 Principale place d'affaires au Québec
---	---	--

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Le secrétaire, M.-A. DEMERS

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer

647-3333
et vous abonner au journal

LE SOLEIL

AVIS

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 20 juin 1978, par lequel l'Institut de Consultation Marketing Inter Provincial Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Rimouski le 22e jour du mois d'août 1979 sous le numéro 210261. Banque de Montréal, le 28e jour d'août 1979."

Ville de Saint-Nicolas
Comté de Lévis
Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis; AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Nicolas, QUE lors de l'assemblée du 6 août 1979, le conseil municipal a adopté le règlement de zonage no 314-35 modifiant le règlement de zonage no 314 afin de conférer un caractère commercial CB aux lots 29-1, 29-2, 29-2-1, 29-2-P et 29-P du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas actuellement compris dans la zone RM-2. QU'aucun propriétaire ne s'est objecté à l'adoption de ce règlement lors des séances d'enregistrement tenues les 27 et 28 août 1979. QUE le règlement no 314-35 entrera en vigueur conformément à la Loi. Donné à Saint-Nicolas, ce vingt-neuvième jour d'août 1979.

Le greffier de la ville,
Guy Godreau, avocat.



Quatre chevaux brûlés

Quatre chevaux d'équitation ont péri dans un incendie qui a rasé l'écurie "La Randonnée", située sur la route 267 conduisant au village de Saint-Jean-de-Brébeuf, durant la nuit de lundi à mardi. Ils appartenaient à André Giguère, Ben Breton, Lynda Dodier et Guylaine Otis, tous de Thetford Mines. Sept chevaux ont échappé aux flammes tandis que six autres se trouvaient au pacoage quand le sinistre a éclaté. La cause du feu n'est pas connue. Le bâtiment était la propriété de M. Orient Thibodeau.

Québec-Sud Trois groupements décident de voir à l'aménagement de boisés

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — De concert avec le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec-Sud, les trois groupements forestiers oeuvrant sur le territoire des secteurs de la Beauce, de Dorchester et d'une partie de Frontenac, ont accepté de s'occuper de l'aménagement des boisés privés de la vaste région de Québec-Sud.

Il s'agit des groupements forestiers de Beauce-Sud, de la Vallée de la Chaudière, et du Sud de Dorchester, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Marcel Giguère, directeur général de l'UPA de Québec-Sud.

Quant au Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud, étant le principal responsable de cet aménagement des boisés privés dans la région de Québec-Sud, il a charge de la supervision et de l'orientation des travaux réalisés sur les boisés privés de son territoire.

En apportant ces précisions, M.

Marcel Giguère fit remarquer que dernièrement, le groupement forestier du Sud de Dorchester a réalisé divers projets sur les boisés privés de ses membres.

En premier lieu, dit-il, on retrouve l'application de sylvicide par voie aérienne avec l'aide d'un hélicoptère, sur une superficie de 220 acres.

Selon M. Giguère, "cet arrosage avait pour but de dégager une jeune pousse de résineux qui était opprimée par un couvert de feuillus non désirables et l'enlèvement de ce couvert de feuillus permettra à la jeune pousse résineuse de croître plus rapidement".

En second lieu, il y eut l'application de sylvicide avec l'aide d'un tracteur muni d'un pulvérisateur, sur des plantations envahies par des broussailles.

Ce traitement, aux dires de Marcel Giguère, permettra de détruire les broussailles ou les morts-bois qui oppriment ou nuisent au développement des plantations

existantes, car sans ce traitement, ces plantations n'auraient pas survécu. On a traité ainsi une superficie de 30 acres.

De plus, au cours des semaines qui vont suivre, ce même groupement envisagera de préparer du terrain, provenant de coupes à blanc récentes, en vue de reboiser celles-ci et ce sur une superficie totale de 200 acres.

Il apparaît que ce travail de préparation réduira ou enlèvera certains obstacles nuisibles au reboisement et permettra de pouvoir reboiser ces superficies qui autrement n'auraient pu l'être.

Ailleurs

Quant au groupement forestier de Beauce-Sud, il devrait finaliser d'ici peu un projet qui consiste à préparer 200 acres de terrain en vue d'un reboisement manuel.

Sans ce travail de préparation, a-t-on appris, ces superficies auraient été envahies par des essences non désirables.

Aussi, un colloque sur le rôle de la forêt dans l'économie régionale a été organisé par le groupement forestier de Beauce-Sud dans le but de sensibiliser le plus de gens possible à l'importance de l'aménagement forestier au niveau des secteurs de Beauce, de Dorchester et d'une partie de Frontenac, qui aura lieu le 15 septembre prochain, à la polyvalente Bélanger de Saint-Martin de Beauce.

De plus, dès le printemps prochain, ce même groupement traitera plus de 150 acres de plantation qui sont opprimées par une dense végétation herbacée et qui devront être dégagées à l'aide d'une application d'herbicide, afin de permettre aux plants forestiers de recevoir plus d'ensoleillement et de croître davantage.

Du côté du groupement de la Vallée de la Chaudière, l'on envisage pour l'an prochain la réalisation de divers projets qui vont dans le même sens que ceux des deux groupements forestiers précédents.

Le cas de la route du lac Sept-Iles réglé d'ici peu

par Gérard ROCHETTE
(collaboration spéciale)

LAC-SEPT-ILES — Des développements surviendront cette semaine en ce qui regarde la rénovation de la route du lac Sept-Iles sud, servant d'accès principal à ce centre de villégiature situé à environ huit milles de la ville de Saint-Raymond dans le comté de Portneuf.

Le député de Portneuf, Me Michel Pagé, ainsi qu'un représentant du ministère des Transports ont visité les lieux, afin de constater l'état lamentable dans lequel se trouve cette route.

Il va sans dire que cette visite avait davantage pour but de sensibiliser le représentant du ministère, puisque le député de Portneuf ne faisait que poursuivre les démarches qu'il a

déjà entreprises pour améliorer cette voie d'accès.

Selon des informations obtenues par LE SOLEIL, c'est d'ici la fin de semaine que les autorités compétentes seraient en mesure d'annoncer les décisions prises pour régler ce dossier. Entre temps, une rencontre doit avoir lieu entre le député de Portneuf et le conseil d'administration de l'Association des résidents du lac Sept-Iles.

Rappelons que les résidents de ce centre ont fait connaître leur mécontentement sur la situation qui prévaut présentement, en faisant ressortir l'inertie gouvernementale dans ce dossier, au moyen d'une signalisation routière très spéciale.

D'ailleurs, après que LE SOLEIL eu fait état d'une telle signalisation, des employés du ministère des Transports ont été dépêchés sur les lieux pour faire disparaître tous ces panneaux publicitaires.

Mentionnons qu'il y a 25 ans maintenant que les résidents du lac Sept-Iles ainsi que les autorités municipales de Saint-Raymond paroisse, qui ont juridiction sur le territoire, déposent des demandes et font pression auprès du gouvernement pour corriger une situation intolérable.

Le manque de résultats concrets dans les nombreuses démarches entreprises est la conséquence directe de cet état de contestation qui prévaut présentement dans ce secteur du comté de Portneuf.

municipalité de décider s'il était opportun de tenir ce scrutin. La décision est maintenant prise. Le référendum aura lieu.

La population est fortement divisée devant l'éventualité de voir un complexe domiciliaire s'élever sur le site de l'ancienne plage Bouchard.

Quant au promoteur, Modabec Inc., dont le président et le secrétaire, Claude Roy et Jean Marchand, sont des habitants de la municipalité, ils sont confiants que la population agréera leur projet qu'ils considèrent comme un apport important pour Fossambault-sur-le-Lac.

Référendum au sujet d'un complexe domiciliaire à Fossambault-sur-le-Lac

par Raymond GAGNE

Il y aura référendum à Fossambault-sur-le-Lac. Le scrutin secret se tiendra le samedi 6 octobre de 9h à 19h. 100 des contribuables de cette municipalité sise à l'extrémité sud-est du lac Saint-Joseph devront ainsi trancher le dilemme que pose la présentation d'un projet de construction de 112 logements maintenant modifié et réduit à 96 unités, et devant être réalisé sur le terrain comprenant la plage du lac Saint-Joseph aussi appelée "l'ancienne plage Bouchard".

On se rappellera que les 28 et 29 août dernier, 518 pour 100 des contribuables habitant les zones qui jouxtent celles actuellement occupées par la place du lac Saint-Joseph ont signé le registre de la municipalité requérant ainsi la tenue d'un scrutin secret.

Il demeurerait alors au conseil de la

Pontbriand: travaux de voirie de \$1 million



Les travaux sont commencés sur la route 269 à Pontbriand.

THETFORD MINES — Des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dont le coût est estimé à près de \$1 million, sont en exécution dans la municipalité de Pontbriand sise près de Thetford Mines.

Une étape consiste en l'installation d'un égout sanitaire sur une longueur de 7,000 pieds et en la construction d'un centre d'épuration. Pour réaliser ces travaux qui nécessiteront des dépenses de \$617,903, la municipalité recevra des subventions de \$522,476 du ministère québécois des Affaires municipales et de \$89,600 de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Une autre phase prévoit la pose d'un égout pluvial sur une distance de 3,500 pieds dans la route 269. Ces travaux qui nécessiteront la réfection de la voie en asphalte, seront payés en grande partie par le ministère québécois des Transports par le truchement d'une aide financière de \$300,000.

Le réseau d'aqueduc sera prolongé sur une longueur de 2,000 pieds dans la rue Nadeau. Ces travaux coûteront près de \$30,000.

INSCRIPTION Ecole de Natation Bonnie Denis Enr.

BAMBINS: 18 mois et plus

CATEGORIE: Natation
1 - 2 - 3 - 4

ENFANTS: Pré-juvénile -
juvénile - junior -
survie -
intermédiaire
senior

ADULTES: Tous les niveaux

Inscription jeudi le 6 septembre 1979
Heure: 8h30 à 22h00

ENDROIT: 4459, 1re Avenue
Charlesbourg (sous-sol)

Pour informations:

623-2790

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur en page 3 de notre circulaire insérée dans Le Soleil d'aujourd'hui. Vous auriez dû lire:
POLO EPONGE VELOURS
\$21.99 (au lieu de \$9.99)
Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

LaSalle



Trio de tables rondes
sans chevalier

Tables d'appoint
verre et chrome.
L'ensemble:
\$89.95

zip
international

Angle boulevard Hamel et Henri IV tél.: 871 2221

la Solidarité, c'est notre assurance-vie!



Chez nous, on a choisi « La Solidarité », une compagnie québécoise d'assurance-vie. Saviez-vous que, depuis toujours, « La Solidarité » réinvestit ses actifs dans l'économie du Québec.

Pour moi, ça c'est important quand on veut que notre argent travaille pour nous autres.

La Solidarité
Compagnie québécoise d'assurances sur la vie

BEAUCVILLE, CHICOUTIMI, QUÉBEC, RIVIÈRE-DU-LOUP, RIMOUSKI, SHERBROOKE, AMOS, LONGUEUIL, DRUMMONDVILLE

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christy

La ville de Charny a entrepris une restructuration des services

par Gilles PEPIN

CHARNY — Le conseil de ville de Charny s'emploie, depuis quelque temps, à une restructuration des services. Un ingénieur prendra la direction du service des travaux publics, le 1er octobre prochain, et un gérant municipal vient d'être embauché.

C'est ce qu'a révélé le maire de cette ville de 7.500 habitants, M. Georges Lapierre, en signalant que beaucoup de travail incombe présentement aux membres du conseil municipal. Un bulletin d'information municipale, qui paraît déjà à tous les deux mois, sera bientôt publié mensuellement.

Pour l'instant, ce qui préoccupe beaucoup les édiles de Charny est la

conclusion d'une entente qui doit être bientôt signée avec la direction de la firme Armo, une entreprise industrielle qui a libéré, dernièrement, une vaste bâtisse à l'entrée nord de la ville de Charny.

Le maire Georges Lapierre a signalé que toutes les autorisations gouvernementales ont été données à ce sujet, de sorte que le contrat d'achat pourrait être signé dans les prochains jours.

Le terrain de cette propriété a une superficie de 207.000 pieds carrés. Il est situé à côté d'un terrain appartenant déjà à la municipalité, ce qui fait que la superficie totale des deux terrains contigus s'établit à quelque 275.000 pieds carrés.

L'objectif premier de l'achat de la propriété d'Armo est la réalisation d'un complexe sportif qui inclura aréna et piscine et qui sera réalisé si la population le désire, a précisé le maire de Charny.

M. Lapierre a ainsi expliqué qu'un comité est déjà à l'ouvrage pour établir des plans et une esquisse de même que des prévisions budgétaires détaillées pour cinq ans à venir.

La population, qui sera éventuellement appelée

à contribuer dans une souscription populaire, serait d'abord appelée à se prononcer bientôt sur le projet.

En plus d'un aréna et d'une piscine, un espace serait réservé à l'aménagement d'un musée ferroviaire, selon la révélation du maire Georges Lapierre.

Siégeant en séance plénière, hier soir, le conseil municipal de Charny a embauché officiellement un gérant municipal. Le poste nouvellement créé est donc occupé dès à présent par Me André Doré, qui détient une maîtrise en administration et qui a déjà deux ans d'expérience comme avocat.

Gérant municipal

Le maire Lapierre a révélé que le salaire qui sera payé à Me Doré a été fixé à \$52.000 par année. Celui-ci sera en effet responsable de toute l'administration municipale auprès du conseil de ville.

en bref

Hôtel détruit

SAINTE-THERÈSE-DE-GASPE — Un incendie a rase en fin de semaine l'hôtel Langlais, dans cette municipalité de la Gaspésie. Une estimation sommaire situe les pertes matérielles à environ \$100.000. Apparemment attribuable à une défectuosité électrique du compresseur, le feu a pris naissance vers 13h30 samedi dans le sous-sol de la bâtisse en bois vieille de 75 ans. Incontrôlable, l'élément destructeur ne s'est arrêté que dimanche midi, après avoir tout détruit.

Cycliste tuée

BONAVENTURE — La municipalité de Bonaventure, dans la baie des Chaleurs, a été marquée par un accident mortel, au cours de la journée de la Fête du Travail. La victime a été identifiée comme étant Mlle Lucie Arseneault, âgée de 19 ans, la fille de Gaston. La jeune fille circulait en bicyclette le long du trottoir, non loin de la maison familiale, quand la bécaune a été heurtée par une voiture. L'enquête dans cet accident est menée par des détectives de la Sûreté du Québec au poste de New Carlisle.

Assainissement du lac Abénakis

QUÉBEC — Le ministre Marcel Léger rencontrera les maires des municipalités de St-Zacharie paroisse, St-Zacharie village et Ste-Aurélie, cet après-midi, à 15h, concernant l'assainissement du lac Abénakis. À l'occasion de cette rencontre, M. Léger doit proposer une solution définitive au problème de pollution du superbe lac Abénakis. Évalués à près de \$1,5 million, les travaux requis pourraient débuter dès la signature d'un protocole d'entente entre les municipalités concernées et le gouvernement du Québec. M. Léger rencontrera la presse au même endroit pour rendre publique l'offre qu'il aura préalablement faite aux élus municipaux. Ces premiers travaux permettront le début officiel de l'assainissement du bassin de la rivière Chaudière tant attendu par la population.

Nouveaux locaux

THETFORD MINES — Depuis hier, la Caisse d'épargne économique de la région de l'Amiante occupe des nouveaux locaux plus spacieux situés à Place Amiante, sur le boulevard Smith sud, à Thetford Mines. Fondé il y a onze ans, l'organisme compte 4.500 membres. Au 31 mai dernier, il possédait un capital social payé de \$10.893.393. Le capital social souscrit atteignait \$17.276.075.

Études en Virginie

THETFORD MINES — Un enseignant de Thetford Mines, M. Claude Shields, vient de compléter un cours d'été en physique à l'Insti-

tut militaire de la Virginie. Cette session d'été qui en était à sa septième édition a été offerte à 22 élèves provenant de 15 États américains et du Canada. Ce cours a été développé par l'Institut de la Virginie spécialement à l'intention des professeurs de physique. M. Shields est directeur du département de Physique au cégep de la région de l'Amiante, à Thetford Mines.

Histoire de l'Eglise

GASPE — C'est sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Bertrand Blanchet que se déroulera le 47e congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, les 14 et 15 septembre prochain, au cégep de Gaspé. De nombreuses présentations portant sur le rôle et la présence des membres du clergé et des religieux seront offertes aux participants à compter de vendredi jusqu'à samedi soir.

Aménagement paysager

GASPE — Le directeur de Parcs Canada, région du Québec, annonce l'adjudication d'un contrat, avec Entreprises Barobec Limitée, de Rimouski, au montant de \$173.663, pour compléter l'aménagement du terrain du monument à Jacques Cartier, à Gaspé. Ce monument souligne l'importance historique de la prise de possession du Canada par Jacques Cartier au nom du roi de France en 1534. Les travaux comprennent le terrassement et l'ensemencement de parcelles, la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs, l'installation de lampadaires, l'asphaltage de voies d'accès et l'aménagement de parkings. Le parc de 7,7 acres qui abrite déjà depuis 1977 le Musée d'art et des traditions populaires de la Gaspésie présentera une zone de verdure en forme d'amphithéâtre où sera exposé un monument commémoratif, œuvre des sculpteurs Pier, Gil et Jean-Julien Bourgeault Legros. Commencées le 30 juillet, ces travaux seront terminés à la fin du mois d'octobre.

Développement industriel

SAINTE-GEORGES — Le Conseil économique de Beauce a reçu une subvention de \$45.000 et une autre, au montant de \$26.266, vient d'être versée à la Corporation de développement économique Bellechasse-Dorchester. Ces subventions ont été accordées en vertu du programme d'aide financière et professionnelle aux commissariats industriels, programme administré par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Selon ce programme qui vise à accélérer le rythme du développement industriel et commercial des villes et régions du Québec, le ministre de l'Industrie et du Commerce défraie 50 pour 100 des coûts d'exploitation des commissariats industriels régionaux, jusqu'à concurrence de \$45.000.

Un marchand devenu manufacturier

par Gilles PEPIN

SAINTE-HENRI — M. Réjean Brochu, un marchand de meubles au détail depuis une dizaine d'années, à Saint-Henri de Beauce-Nord, a profité d'une occasion, dernièrement, en achetant une bâtisse désaffectée. Il peut enfin réaliser un vieux rêve: devenir manufacturier de meubles de qualité, des fauteuils sectionnels et des unités murales de style contemporain et moderne.

LE SOLEIL est allé le rencontrer

dans ses nouveaux locaux situés dans la rue de la gare, à Saint-Henri, précisément dans une bâtisse occupée auparavant par Québec Téléphone. L'immeuble était à vendre depuis près de deux ans, de sorte que M. Brochu a mûrement réfléchi tous les détails de son projet.

L'étude du marché n'a pas été longue à faire. Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce m'a communiqué des rapports d'études très intéressants. Mais je savais déjà moi-même qu'une bonne place s'offrait sur le marché québécois, car le

marchand de meubles doit attendre entre quatre et sept mois la livraison de ses commandes.

Je vais fabriquer des meubles de qualité supérieure, qui seront vendus à prix très concurrentiels, a poursuivi cet homme déterminé, qui vient d'accepter une subvention au montant de \$40.500 offerte par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale. Ce qui l'aide à assumer un investissement d'environ \$120.000.

La mise en place

La nouvelle usine, a une superficie de 7.800 pieds carrés sur un terrain de 47.000 pieds carrés. Elle n'entrera en grande production que dans un mois environ. Après l'installation d'un outillage approprié, on y a entrepris, depuis quelques jours, la fabrication des prototypes.

Deux personnes-clés sont à l'emploi de la nouvelle société appelée "Meubles Réjean Brochu Inc.", depuis quelques semaines: M. Normand Rancourt, un citoyen de Saint-Henri, qui avait déjà dix ans d'expérience dans le rembourrage, et M. Benoit Legault, un travailleur spécialisé dans le bois, qui est originaire de Mont-Laurier.

Grâce à la collaboration du Centre de main-d'œuvre, M. Brochu est déjà assuré de pouvoir aussi embaucher d'autres travailleurs compétents. Des personnes seront recrutées sur place et auront l'occasion de bénéficier d'un programme de formation professionnelle.

En octobre prochain, l'industrie aura sept travailleurs à côté des lignes de production. Ces effectifs seront accrus à dix, en décembre prochain, et ils seront de 20 personnes dans deux ans, dit avec assurance M. Brochu.

"À ce moment-là, nous agrandirons l'édifice qui, pour le départ, convient à la perfection", a déclaré le dynamique président et propriétaire qui semble effectivement avoir bien planifié.

La distribution sera assurée par des agents manufacturiers, membres de l'Association des représentants professionnels du meuble du Québec. Ne prévoyant donc aucune difficulté à pénétrer le marché québécois, M. Brochu envisage même déjà une planification plus poussée qui pourrait l'emmenner, dans un avenir pas trop lointain, vers l'exportation.

St-Romuald: double record

par Gilles PEPIN

SAINTE-ROUMALD — La ville de Saint-Romuald est sans contredit la première municipalité de la région à s'entendre avec la Commission de protection du territoire agricole. A ce record de rapidité s'ajoute aussi celui de facilité de négociation.

La carte provisoire du zonage agricole comprenait, à Saint-Romuald, une étendue de terrains appartenant au gouvernement du Québec, précisément au ministère des Transports et à l'Hydro-Québec, au sud de la Transca-

nadienne, à proximité de la raffinerie Aigle d'Or.

"S'ils veulent se laisser zoner agricole, c'est de leurs affaires", a répondu à la commission le greffier de la ville, M. Jean-Guy Paquet, avant même d'avoir à rédiger le mémoire qui est habituellement requis.

Dans ce cas, il n'y eut aucune négociation. La commission a tout enlevé du plan provisoire dans cette municipalité. La ville de Saint-Romuald, ne contenant désormais aucune zone verte, doit signer, ces jours-ci, le document d'entente avec la Commission de protection du territoire agricole.



M. Réjean Brochu (à gauche), devenu fabricant de meubles, supervise la production à son usine de Saint-Henri.

COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

Nom	Adresse	Catégorie
COMTE DE CHARLESBOURG DRAPEAU, Jean-Georges	250, 67e Rue est Charlesbourg (ville)	Épicerie
COMTE DE CHARLEVOIX BOUCHARD, Gérard	177, av. Royale St-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière (paroisse)	Épicerie
COMTE DE CHAUVEAU BEAULIEU, Mme Lyne L.	135, boul. Gingras Fossambault-sur-le-Lac (ville)	Épicerie
COMTE DE LOUIS-HEBERT BEAUSOLEIL, Mme	2667, Chemin Ste-Foy Ste-Foy (ville)	Épicerie
COTE, Rejean	999, De Bourgogne Ste-Foy (ville)	(1) Restaurant-Terrasse (1) Bar
COMTE DE MONTMORENCY DION, Rejean	3190, Royale St-Jean, I.O. (paroisse)	(1) Restaurant
COMTE DE TASCHEREAU BROCHU, Michel	220, rue Duracher Québec (ville)	Épicerie
PARE, Marcel	369, rue St-Paul Québec (ville)	Charcuterie de catégorie Taverne à Brasserie
COMTE DE VANIER DUBÉ, Jean-Claude	3355, Duval Québec (ville)	Épicerie

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMENTÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS, AU: SECRETARIAT GÉNÉRAL CASE POSTALE 190, STATION 8, QUÉBEC 2, QUÉ. G1K 7A6

cité de loretteville

305 RUE RACINE ■ LORETTEVILLE, QUÉ. G9B 1E7
TEL. 842-1921

APPEL D'OFFRES
SEL DE VOIRIE et SABLE D'EPANDAGE
HIVER 1979-1980

Des soumissions sont par la présente demandées pour la fourniture et la livraison de SEL DE VOIRIE et SABLE D'EPANDAGE HIVER 1979-1980. Dont la livraison devra se faire au "GARAGE MUNICIPAL" situé au 32 de la rue Martel à Loretteville.

Les soumissionnaires pourront obtenir les formules de soumission ainsi que le bordereau de celle-ci en s'adressant au bureau du Greffier, pendant les heures d'ouvertures de l'Hôtel de Ville, 305, rue Racine, Loretteville, G2B 1E7, 842-1921.

La Cité de Loretteville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Les soumissions devant nous être retournées avant 16:30 heures le 1er octobre 1979 dans une enveloppe scellée sur laquelle on devra lire l'inscription "SOUMISSION SEL ET SABLE".

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 20:00 heures et les intéressés sont invités à assister à l'ouverture de celles-ci qui se fera à la date, l'heure et adresse mentionnées plus haut.

Pierre Garneau, greffier.

Ville de Val-Bélair

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC
PROMULGATION

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, greffier de la susdite Ville:

QU'É le Conseil de la Ville de Val-Bélair a adopté, lors de sa séance régulière du 4 juin 1979, le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-153-79:
"CONCERNANT UN EMPRUNT DE \$327.000 RELATIF A DES TRAVAUX DE PAVAGE, EGOUT PLUVIAL ET CHAINES DE RUE SUR LA RUE ESPLANADE."

QUE ledit règlement a fait l'objet de la procédure d'enregistrement les 20 et 21 juin 1979 et que, suite à cette consultation, il a été réputé approuvé par les personnes intéressées.

QU'Il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, le 31 août 1979, et par la Commission municipale du Québec le 31 août 1979.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du Greffier où toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QU'É le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DONNÉ A VAL-BÉLAIR, CE 31e JOUR D'AOUT 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT
GREFFIER

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AEP-79-19249	RRU-79-19255	CCP-79-19251
le mardi 25 septembre 1979	le mardi 25 septembre 1979	le mardi 25 septembre 1979
Divers édifices	Région Richelieu CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCES DANS DIVERSES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-SUD ET INSTALLATION DE CONDUITS AU PONT LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)	Poste Hertel Comté de Laprairie
Région de Montréal	SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PLOMBERIE	INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX DE GENIE CIVIL CONNEXES (ADDITION 1980)
Garantie de soumission: \$3.000	Garantie de soumission: \$40.000	Garantie de soumission: \$25.000
Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer

647-3333
et vous abonner au journal

LE SOLEIL

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 juin 1978, par lequel l'Institut de Consultation Marketing Inter Provincial Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Rimouski le 22e jour du mois d'août 1979 sous le numéro 210261.

Banque de Montréal, le 29e jour d'août 1979.

Ville de Saint-Nicolas
Comté de Lévis
Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la ville de Saint-Nicolas, comté de Lévis: AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Nicolas: QU'É lors de l'assemblée du 6 août 1979, le conseil municipal a adopté le règlement de zonage no 314-53 modifiant le règlement de zonage no 314 afin de conférer un caractère commercial CB aux lots 29-1, 29-2, 29-2.1, 29-2-P et 29-P du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas actuellement compris dans la zone RM-2.

QU'aucun propriétaire ne s'est objecté à l'adoption de ce règlement lors des séances d'enregistrement tenues les 27 et 28 août 1979.

QUE le règlement no 314-53 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nicolas, ce vingt-neuvième jour d'août 1979.

Le greffier de la ville,
Guy Godreau, avocat.

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur



Charny conteste l'obligation de réembaucher un agent de police

par Gilles PEPIN

CHARNY — Le conseil de ville de Charny conteste une décision rendue récemment par un arbitre désigné par le ministère du Travail et ordonnant le réembauchage du policier Frank Ferguson qui avait été congédié pour divers motifs le 20 février dernier.

Les membres du conseil municipal, réunis en séance plénière, hier soir, ont en effet mandaté leur procureur, Me Paul Bégin, pour que celui-ci présente un bref de mandamus en cour supérieure.

Par cette mesure extraordinaire, ce conseil municipal prétend qu'il peut avoir eu erreur dans la sentence arbitrale. Voilà pour l'explication que ces administrateurs municipaux ont daigné fournir à l'auditoire, qui se composait d'une quinzaine de contribuables.

Pressé par plusieurs questions, le maire de Charny, M. Georges Lapierre, a déclaré que cette affaire était subjudice. A certains citoyens qui se plaignaient que des montants d'argent pouvaient ainsi être dépensés inutilement, M. Lapierre a répondu que la vraie période pour juger de l'administration municipale sera aux prochaines élections.

Toutefois, le maire Georges Lapierre a finalement précisé que la procédure du bref de mandamus est la plus expéditive. « Nous croyons que l'affaire va être réglée d'ici un mois », a-t-il ajouté.

Une tension

De toute évidence, il y avait quatre ou cinq policiers municipaux dans l'assemblée d'hier soir. Ceux-ci avaient hâte de connaître la décision du conseil face à la sentence arbitrale.

qui a ordonné le réembauchage de l'agent Ferguson et le paiement du salaire ainsi perdu par ce dernier ainsi que les bénéfices marginaux prévus dans la convention collective.

Une tension certaine règne au sein du corps policier de Charny. A la fin de l'hiver dernier, une autre sentence arbitrale obligeait le réembauchage d'un secrétaire du service de police, Mme Lucie Farmer, qui avait aussi été congédiée. Les agents municipaux se sentent guettés plus que jamais. L'agent Ferguson avait lui-même été congédié pour divers manquements aux ordres et à la discipline et aussi parce qu'il n'habitait pas dans la localité malgré l'obligation qui en a été faite par règlement municipal.

L'atmosphère est d'autant plus viciée que le conseil municipal a en sa possession, depuis quelques mois, une requête signée par 338 citoyens et demandant un référendum quant au maintien du service municipal de police. Le conseil n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter; il a aussi des pressions pour que ce service soit maintenu, selon ce qu'a signalé le maire, hier soir.

Voilà donc l'atmosphère dans laquelle la Fraternité des policiers-pompiers de Charny doit maintenant s'engager pour la négociation d'un nouveau contrat de travail. Ce syndicat, formé de huit membres, doit recevoir aujourd'hui ou demain les offres patronales. Le conseil municipal a accepté ces offres hier soir, mais aucun détail n'a été fourni à l'assemblée.

A Lauzon, une première étape vers l'animation du vieux fort

par Gilles PEPIN

LAUZON — Répondant à l'invitation de Parcs Canada, qui désire que le vieux fort de Lauzon, quand sera terminée sa restauration, s'intègre bien dans l'activité socio-culturelle et touristique de la région, un groupe de citoyens de la Rive-Sud vient d'entreprendre une planification. Ce groupe, travaillant bénévolement sous l'appellation de la Corporation du vieux fort de Lauzon, est déjà assuré de l'appui de nombreux organismes et vient même de compléter une première réalisation.

Dix étudiants, qui étaient au travail depuis le mois de mai dernier, ont en effet terminé, vendredi dernier, l'aménagement d'un sentier d'interprétation pour des randonnées pédestres dans le petit boisé situé du côté est du fort. Un sentier magnifique, partant d'une aire de stationnement et de pique-nique et qui a pu être réalisé grâce à une contribution gouvernementale de \$18,000.

M. Réjean Bernard, qui dirigeait le groupe d'étudiants, a expliqué que l'aménagement du sentier a été fait en ne détruisant pratiquement pas d'arbres. On en a profité pour nettoyer le sous-bois et ainsi mettre en valeur les arbres de cette magnifique petite forêt sise en pleine agglomération urbaine. « Tout notre travail a été fait pour que cela s'harmonise parfaitement avec le décor naturel », a déclaré Réjean Bernard, qui est lui-même anthropologue.

Au printemps

Ce sentier ne sera cependant pas accessible au public avant le printemps prochain, a précisé M. Bernard. D'ici ce temps, la poussière de pierre, fraîchement déposée sur le sentier, va se tasser et des personnes vont préparer la signalisation ainsi qu'une information très adéquate qui sera contenue dans différents pamphlets à être placés ici et là en bordure du sentier, comme il y en aura aussi dans l'enceinte du fort. Parcs Canada doit imprimer ces feuillets d'ici le printemps prochain.

Le boisé n'a qu'une petite superficie; en fait, le sentier a un demi-mille de longueur. Mais on y retrouve des détails très intéressants ainsi que beaucoup d'espèces d'arbres, des érables surtout, des chênes rouges, des peupliers, des sapins, des tilleuls, des bouleaux, de la fougère et de nombreux arbustes. En parcourant le sentier, le visiteur pourra également se renseigner sur la faune, les plantes et les formations géologiques.

Il y a donc là toute une richesse naturelle. Et comme pour rappeler davantage l'histoire des anciennes fortifications, qui ont été érigées par l'armée britannique vers 1865 et 1871, dans ce petit boisé se trouve aussi une énorme quantité de grosses pierres. Celles-ci proviennent de la démolition du fort numéro 2, qui était situé sur les terrains actuels de l'Assurance-vie Desjardins. Ces pierres avaient été transportées de Château-Richer et elles sont très différentes de celles qui se trouvent naturellement sur la Rive-Sud. On s'est servi de quelques-unes de ces pierres dans l'aménagement du sentier.

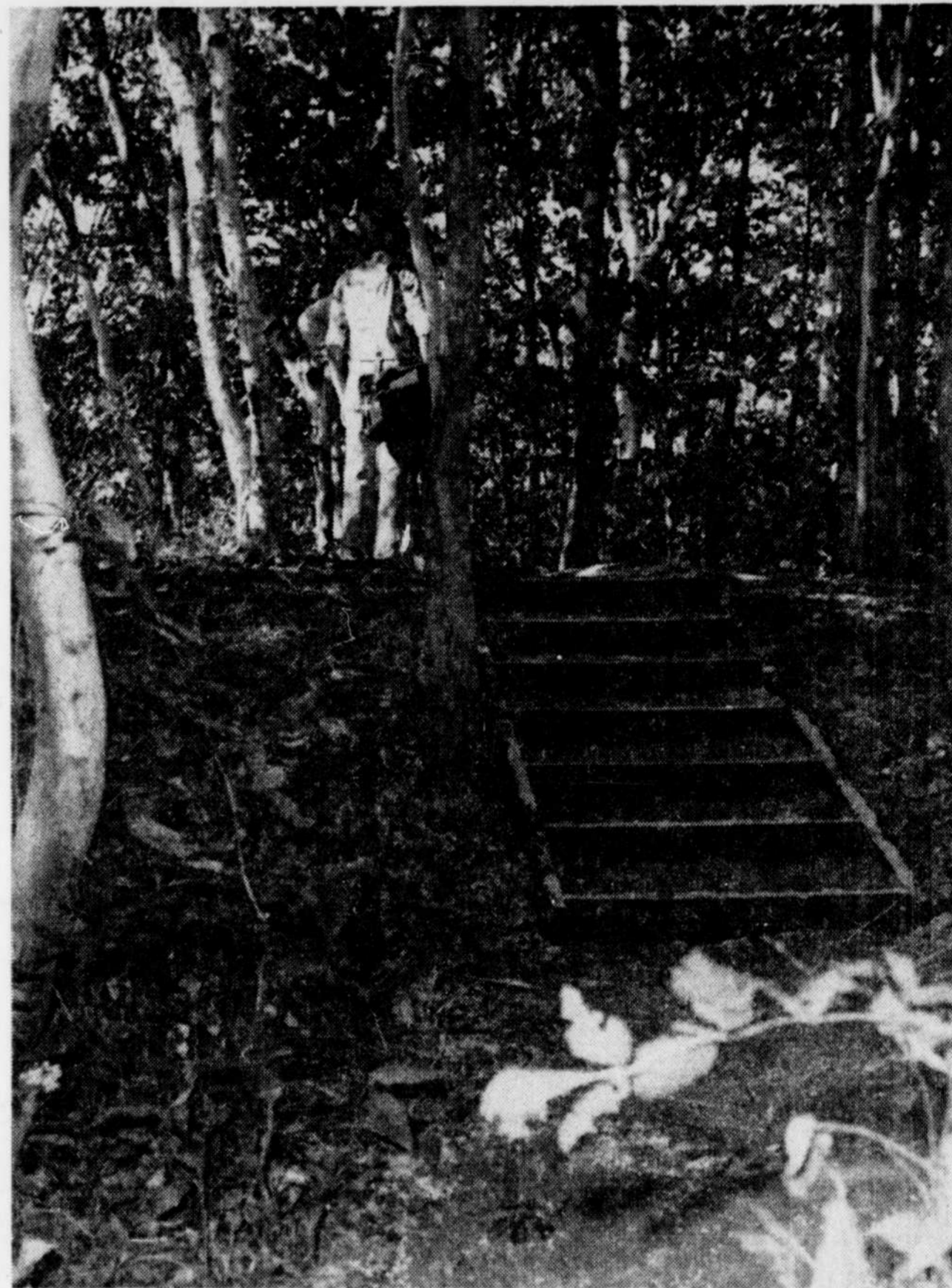
Des recherches

Des chercheurs ont déjà accompli considérablement de travail, en ayant notamment réussi à accumuler beaucoup de photos anciennes et de

vieux documents. Les visiteurs auront une bonne idée de ce qu'étaient Lévis et Lauzon au siècle dernier, a déclaré M. Bernard, en précisant aussi que ces recherches visent entre autres choses à démontrer l'impact qu'a eu cette présence militaire sur la région, par rapport aussi à la construction navale et le commerce du bois, deux activités qui ont également très marqué la région.

Pendant les prochains mois, a révélé M. Réjean Bernard, la Corporation du vieux fort de Lauzon va s'appliquer à consolider ses bases en s'assurant la collaboration de tous les organismes du milieu et en recrutant encore d'autres personnes intéressées à la promotion d'activités dans les domaines historique, touristique et socio-culturel.

La corporation, sans but lucratif, a été fondée l'hiver dernier, précisément dans le but de veiller à l'animation, l'intégration et l'administration du vieux fort, dont la restauration doit être achevée par Parcs Canada dans environ deux ans. Dans les prochains mois, les énergies seront particulièrement employées à prévoir une utilisation rationnelle du vieux fort. Un tel plan d'utilisation originerait d'une consultation populaire, afin de pouvoir le mieux possible répondre aux aspirations du milieu, selon ce qu'a annoncé M. Réjean Bernard.



Un sentier magnifique d'un demi-mille de longueur serpente le riche boisé situé du côté est du vieux fort de Lauzon

INSCRIPTION

Ecole de Natation
Bonnie Denis Enr.

BAMBINS: 18 mois et plus

CATEGORIE: Natation
1 - 2 - 3 - 4

ENFANTS: Pré-juvénile -
juvénile - junior -
survie -
intermédiaire
sénior

ADULTES: Tous les niveaux

Inscription jeudi le 6 septembre 1979
Heure: 8h30 à 22h00

ENDROIT: 4459, 1re Avenue
Charlesbourg (sous-sol)

Pour informations:

623-2790

CORRECTION

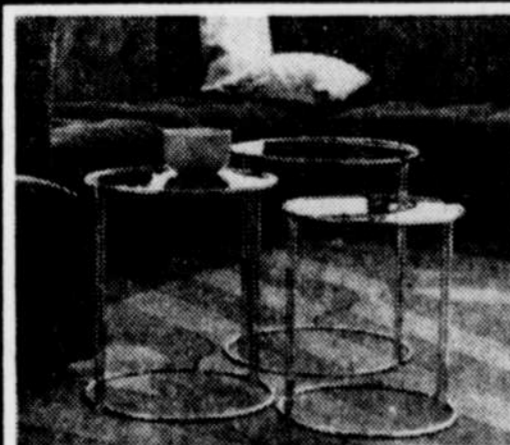
Il s'est glissé une erreur en page 3 de notre circulaire insérée dans Le Soleil d'aujourd'hui. Vous auriez dû lire:

POLO EPONGE VELOURS

\$21.99 (au lieu de \$9.99)

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

LaSalle



Trio de tables rondes sans chevalier

Tables d'appoint
verre et chrome.
L'ensemble:
\$69.95

zia
international

2238-G

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel. 871 2221

la Solidarité, c'est notre assurance-vie!



Chez nous, on a choisi « La Solidarité », une compagnie québécoise d'assurance-vie. Saviez-vous que, depuis toujours, « La Solidarité » réinvestit ses actifs dans l'économie du Québec.

Pour moi, ça c'est important quand on veut que notre argent travaille pour nous autres.

La Solidarité
Compagnie québécoise d'assurances sur la vie

BEAUCEVILLE, CHICOUTIMI, QUÉBEC, RIVIÈRE-DU-LOUP, RIMOUSKI, SHERBROOKE, AMOS, LONGUEUIL, DRUMMONDVILLE